



### **Absents excusés**

MME BONTAZ Karole	Commune de Chevenoz	pouvoir à M. MAXIT
MME BALAIN Anne-Marie	Commune d'Abondance	pouvoir à P. GIRARD-DESPRAULEX
MME DELOT Corinne	Commune de Novel	
MME FAUCON Virginie	Commune de Lugrin	pouvoir à J. BURNET
M. GATEAU Henri	Commune d'Evian-les-Bains	pouvoir à V. DUCRETTET-VIOLLAZ
MME HOURTOULE Sonia	Commune de Maxilly-sur-Léman	
M. JACQUIER Pierre-André	Commune de Bernex	
MME JONET Hélène	Commune de Larringes	
MME LANG Isabelle	Commune d'Evian-les-Bains	pouvoir à J. GUILLARD
M. MAGNIN Daniel	Commune de Maxilly-sur-Léman	
MME NICOUD Lise	Commune d'Evian-les-Bains	
MME OUCHCHANE Zohra	Commune d'Evian-les-Bains	
MME PFLIEGER Géraldine	Commune de Saint-Gingolph	pouvoir à A-C. VIOLLAND
M. RUBIN Nicolas	Commune de Châtel	pouvoir à M. MAXIT
M. RUELOT Sébastien	Commune de Lugrin	pouvoir à J. BURNET
M. TOURNIER Gilles	Commune de Publier	pouvoir à Sylviane DENIAU
M. VUILLOUD Gilbert	Commune de La Chapelle d'Abondance	
M. WALKER James	Commune de Publier	pouvoir à J. GRANDCHAMP

Nombre de conseillers communautaires présents : 37, puis 35 à partir du point 19 (départ de Justin BOZONNET et de Gérald DAVID-CRUZ).

Nombre de conseillers communautaires ayant donné pouvoir : 10, puis 11 à partir du point 19 (départ de Justin BOZONNET avec pouvoir donné à Gérard COLOMER jusqu'à la fin de la séance)

Nombre de conseillers communautaires votants : 47, puis 46 à partir du point 19

Secrétaire de Séance : M. Maxime JULLIARD

# ORDRE DU JOUR

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>6</b>
1. Désignation du secrétariat de séance .....	6
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 09 mars 2022.....	7
3. Approbation du lieu de la prochaine séance plénière du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2022 .....	8
4. Modification de la composition de certaines commissions thématiques intercommunales.....	9
5. Convention d'échanges de données numériques des autorisations du droit des sols entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais et la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance .....	11
<b>COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE.....</b>	<b>12</b>
6. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire .....	12
<b>COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE.....</b>	<b>13</b>
7. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire .....	13
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>14</b>
8. Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais	14
9. Approbation de la charte intercommunale de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chablais.....	24
10. Prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal .....	26
<b>ÉCONOMIE - ATTRACTIVITÉ.....</b>	<b>29</b>
<b>ATTRACTIVITÉ.....</b>	<b>29</b>
11. Compte-rendu de la représentation au sein du Bureau de l'association « Cluster Eau Lémanique Évian » .....	29
<b>FINANCES PUBLIQUES - ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - SENTIERS DE PROMENADE ET RANDONNÉE - CONTRAT DE RIVIÈRE - COMPÉTENCE GEMAPI.....</b>	<b>34</b>
<b>FINANCES PUBLIQUES.....</b>	<b>34</b>
12. Subventions de plus de 23 000 € versées par la Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance .....	34
13. Provision pour litige – Budget annexe « Méthanisation et compostage » .....	36
14. Fixation du taux des taxes communautaires et du montant de la taxe GEMAPI 2022 .....	37
15. Autorisations de programmes et crédits de paiements du budget principal et des budgets annexes ....	39
16. Vote des comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes .....	42
17. Vote des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes.....	45
18. Affectation des résultats 2021 du budget principal et des budgets annexes.....	58
19. Vote du budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes .....	59
20. Attribution de l'accord-cadre de « Travaux courants de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et adduction d'eau potable, travaux d'enrobés » .....	69
21. Attribution de l'accord-cadre de « Prestation de tri des matériaux issus de la collecte sélective ».....	71
22. Attribution de l'accord-cadre de « Collecte et transfert du verre en apport volontaire » .....	73
<b>RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION .....</b>	<b>75</b>

<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>75</b>
23. Tableau des effectifs : Création de poste .....	75
24. Présentation des indemnités perçues par les élus sur l'année 2021 :.....	78
<b>ÉCONOMIE CIRCULAIRE - CUISINE CENTRALE - RESSOURCERIE - CIRCUITS COURTS</b> .....	<b>79</b>
25. Compte-rendu du COPIL Chablais – Suite Forum Economie Circulaire Transfrontalier – le 09 février 2022 .....	79
<b>ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b> .....	<b>81</b>
26. Alimentation locale et durable - DDmarche : bilan intermédiaire et proposition des actions.....	81
<b>SOLIDARITÉ - COHÉSION SOCIALE</b> .....	<b>83</b>
27. Contrat de relance du logement État - communes - CCPEVA.....	83
28. Programme Local de l'Habitat - Contribution budgétaire : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération Les O du Léman à Evian-les-Bains .....	85
29. Programme Local de l'Habitat - Contribution budgétaire : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération Odyssee à Évian-les-Bains .....	86
30. Programme Local de l'Habitat - Contribution budgétaire : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération Royal Park à Evian-les-Bains .....	87
31. Programme Local de l'Habitat - Contribution budgétaire : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération Symphony d'Amphion à Publier.....	88
32. Programme Local de l'Habitat - Contributions budgétaires : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Jardins d'Alia, Évian-les-Bains.....	89
33. Soutien à l'insertion des jeunes - Cotisation 2022 à la Mission Locale Jeunes du Chablais .....	90
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b> .....	<b>91</b>
34. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission Environnement, Développement durable et Circuits courts.....	91
<b>INFORMATIONS</b> .....	<b>96</b>
35. Questions diverses.....	96

## PRÉAMBULE

Madame Josiane LEI, Présidente de la Communauté de communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance, ouvre la séance à 18 heures et remercie Monsieur Jean-René BOURON, maire de LARRINGES, pour l'accueil de la présente séance du Conseil communautaire.

1. Désignation du secrétariat de séance

Rapporteuse : J. LEI

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Aucune candidature n'ayant émergé de l'assemblée, Madame la Présidente propose la candidature de Monsieur Maxime JULLIARD pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Madame la Présidente fait appel aux candidatures.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Maxime JULLIARD comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2022.

**Appel**

Monsieur le Secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 37 membres sont présents pour 47 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 28 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 09 mars 2022  
Rapporteure : J. LEI

Madame la Présidente présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 09 mars 2022 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 09 mars 2022,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

3. Approbation du lieu de la prochaine séance plénière du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2022  
Rapporteuse : J. LEI

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Madame la Présidente propose que la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2022 se tienne à BERNEX.

*Interventions et débats : néant*

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tenue de la prochaine séance plénière du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2022 à BERNEX,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 4. Modification de la composition de certaines commissions thématiques intercommunales

Rapporteure : J. LEI

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Annexe : le tableau modifié des membres des commissions thématiques de la CCPEVA

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par la délibération n° 098-2020-9 en date du 21 septembre 2020, les élus de la CCPEVA ont approuvé la création et la composition de 9 commissions thématiques intercommunales suivantes :

1. Eau et assainissement,
2. Gestion des déchets et tri sélectif,
3. Économie et attractivité,
4. Environnement, développement durable et circuits courts,
5. Finances,
6. Pays d'art et d'histoire,
7. Sentiers,
8. Solidarité et cohésion sociale,
9. Mobilité multimodale.

Madame la Présidente rappelle également aux membres du Conseil Communautaire qu'il a été convenu de désigner un représentant par commune et par commission. Madame la Présidente précise que :

- ⇒ La commune de PUBLIER a modifié ses représentants au sein de la Commission Pays d'art et d'histoire et de la Commission Eau et assainissement,
- ⇒ La commune de VACHERESSE a modifié ses représentants au sein de la Commission Finances et de la Commission Eau et assainissement,
- ⇒ La commune de VINZIER a modifié ses représentants au sein de la Commission Eau et Assainissement et de la Commission Pays d'art et d'histoire,
- ⇒ La commune de CHEVENOZ a modifié son représentant au sein de la Commission Finances,
- ⇒ La commune de NEUVECELLE a modifié son représentant au sein de la Commission Finances,
- ⇒ La commune d'EVIAN-LES-BAINS a modifié son représentant au sein de la Commission Pays d'art et d'histoire.

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Monsieur Joël BOSSON, conseiller municipal de Publier décédé le 6 décembre 2021 était également désigné, par la délibération n° 004-2021-01 du 27 janvier 2021, membre de la Commission Fonds de concours composée de 7 élus :

- Monsieur Joël BOSSON,
- Madame Bernadette BOUVIER,
- Monsieur Jacques BURNET,
- Monsieur Gérard COLOMER,

- Monsieur Gérald DAVID-CRUZ,
- Monsieur Bruno GILLET,
- Monsieur Ange MEDORI.

Il convient donc de désigner un.e représentant.e pour siéger au sein de ladite Commission Fonds de concours.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle composition des commissions thématiques conformément aux sollicitations adressées par ses communes membres,
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des membres des commissions thématiques joint au présent rapport,
- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Renato GOBBER pour siéger au sein de la Commission Fonds de concours,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

5. Convention d'échanges de données numériques des autorisations du droit des sols entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais et la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance

Rapporteuse : J. LEI

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Annexe : convention d'échanges des données numériques des autorisations du droit des sols CCPEVA - SIAC

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Chablais a été approuvé le 30 janvier 2020 par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC). Il est exécutoire depuis le 26 juillet 2020.

Madame la Présidente précise que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT du Chablais prescrit des plafonds de surface à ne pas dépasser pour l'habitat, les zones d'activités, les équipements/tourisme et les infrastructures.

Madame la Présidente rappelle que le SCoT du Chablais a défini et intégré des indicateurs de suivi de la consommation de l'espace (artificialisation des sols) en application de l'article R.141-2 du Code de l'Urbanisme. Celui-ci prévoit en effet (articles R.141-2 et L.143-28) qu'avant 6 ans, le SCoT du Chablais doit faire l'objet d'un bilan, notamment sur cette question de la consommation d'espace.

Une analyse des résultats du SCoT du Chablais doit être rédigée, au plus tard six (6) ans après son approbation, sur la base notamment des indicateurs.

Pour répondre à ce besoin et pour permettre ce suivi, le SIAC a tracé les enveloppes artificialisées T2020. Celles-ci doivent permettre d'analyser, à partir du 26 juillet 2020 (date d'entrée en vigueur du SCoT du Chablais) les espaces de plus de 2 500 m<sup>2</sup> en dents creuses, ainsi que les parcelles situées hors de ces enveloppes qui ont été consommées. Afin de suivre et d'analyser la consommation foncière sur le périmètre du SCoT du Chablais, le SIAC a besoin de récupérer les données des permis de construire (PC), des permis d'aménager (PA), les déclarations préalables de travaux et les divisions parcellaires (DP), depuis le 26 juillet 2020, date de départ du suivi de la consommation d'espace, auprès de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA). Pour ce faire, une convention d'échanges des données numériques des autorisations du droit des sols doit être conclue entre le SIAC et la CCPEVA.

La commune de Publier n'ayant pas le même logiciel métier d'urbanisme, doit conventionner avec le SIAC de manière séparée, pour une meilleure fluidité des échanges de données.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la validation de la convention d'échanges des données numériques des autorisations du droit des sols entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais et la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTENCE

### 6. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteuse : J. LEI

#### **Point 002 - 2022 : EAU POTABLE - Approbation du procès-verbal des mise à disposition des biens de la commune de Marin dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » à la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir approuvé le procès-verbal de mise de mise à disposition des biens de la commune de Marin dans le cadre du transfert de compétence « eau potable ».

#### **Point 003 - 2022 : EAU POTABLE - Approbation du procès-verbal des mise à disposition des biens de la commune de Saint-Gingolph dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » à la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir approuvé le procès-verbal de mise de mise à disposition des biens de la commune de Saint-Gingolph dans le cadre du transfert de compétence « eau potable ».

#### **Point 004 - 2022 : COMMANDE PUBLIQUE - PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - Marché 21PAH440 - Modification de contrat en cours d'exécution n°1 de fourniture et installation de bornes numériques interactives**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir accepté la modification de contrat en cours d'exécution n°1 au marché 21PAH440 conclu avec l'entreprise MY SOCIAL BOX pour un montant de 2 455 € HT portant ainsi le montant total du marché à 37 420,40 € HT soit 44 904,48 € TTC.

#### **Point 005 - 2022 : COMMANDE PUBLIQUE - Assainissement - Marché 21ASST472 Maîtrise d'œuvre ; déplacement du poste de relèvement Dranse sur la commune de Publier - ATTRIBUTION**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir accepté de signer le marché avec :

- HYDRETUDES pour un montant global et forfaitaire de 68 007 € HT soit 81 608,40 € TTC.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ce rapport.

### 7. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteuse : J. LEI

#### 001 - 2022 - COMMANDE PUBLIQUE - Modification de contrat en cours d'exécution « Travaux de prolongement des bords de Dranse d'Abondance à Chevenoz »

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que le Bureau Communautaire a, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** la modification de contrat en cours d'exécution n°1 du marché 19SENT380 attribué à l'entreprise LEC TP,
- **AUTORISÉ** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 du marché 19SENT380 et toutes les pièces correspondantes à intervenir,
- **AUTORISÉ** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISÉ** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 002 - 2022 - COMMANDE PUBLIQUE - Attribution du marché « Acquisition d'un véhicule tout terrain inférieur à 3,5 tonnes combiné à un système d'hydrocurage »

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que le Bureau Communautaire a, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** l'attribution du marché s'exécutant sur la base du devis chiffré pour un montant de 110 000 € HT au prestataire BAROCLEAN,
- **AUTORISÉ** Madame la Présidente à signer le marché ci-dessus, concernant l'acquisition d'un véhicule tout terrain inférieur à 3,5 tonnes combiné à un système d'hydrocurage, ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir,
- **AUTORISÉ** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISÉ** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ce rapport.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8. Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais  
Rapporteuse : G. PFLIEGER

### COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2022 PROJET COMPTE-RENDU

#### Ordre du jour :

---

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Comité du 16 décembre 2021

**Point n°1** – Débat d'orientations budgétaires du budget général pour l'exercice 2022

**Point n°2** – Autorisation de programme / crédit de paiement pour les opérations de financement de la ligne et des gares du Léman

**Point n°3** – Vote par anticipation des crédits d'investissement du budget principal 2022  
Compte-rendu des décisions du Bureau (consultable sur le site internet du SIAC)  
Compte-rendu des décisions de Mme la Présidente  
Agenda

Questions diverses

*A l'unanimité, sur proposition de Mme la Présidente, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :*

*Motion de soutien au service de psychiatrie de Thonon,  
Motion de demande de maintien d'un service de blanchisserie local pour l'Hôpital de Thonon*

#### Désignation d'un secrétaire de séance

---

ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth est désignée secrétaire de séance.

Mme Géraldine PFLIEGER adresse les amitiés de l'Assemblée à M. Gérard COLOMER. Mme la Présidente excuse M. Jo DEAGE qui est « cas contact ».

#### **Point n°1 - Débat d'orientations budgétaires du budget général pour l'exercice 2022**

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, rappelle les éléments suivants.

Le budget est le seul document légalement obligatoire, qui prévoit et autorise les recettes et dépenses d'une année. Il s'agit d'un acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'année (budget supplémentaire, décision modificative).

Le principe budgétaire le plus important est le principe de l'équilibre budgétaire, qui s'applique aussi bien au budget primitif qu'au budget supplémentaire et décisions modificatives.

Le budget primitif et le budget supplémentaire doivent être votés en équilibre selon l'article L 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour être en équilibre réel, le budget doit remplir trois conditions :

L'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;  
Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration ;

Le remboursement de la dette en capital, remboursement qui figure en dépenses de la section d'investissement (alors que le remboursement des intérêts figure en dépenses de la section de fonctionnement), doit être couvert par des ressources définitives, c'est-à-dire par l'autofinancement et par les recettes propres de la section d'investissement, à l'exclusion des ressources d'emprunts.

Cette troisième condition de l'équilibre budgétaire nécessite quelques explications complémentaires :

L'autofinancement est constitué par l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.

Les recettes propres de la section d'investissement recouvrent essentiellement les remboursements du Fonds de compensation de la TVA, la recette provenant de la vente pour une commune d'un bien immobilier (terrain ou immeuble), les subventions d'équipement à percevoir, etc.

L'autofinancement additionné aux recettes propres de la section d'investissement et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, doit donc permettre de rembourser le capital à payer dans l'année pour les emprunts contractés par le Syndicat.

Le contrôle budgétaire effectué par les Services de l'État porte sur quatre points essentiels :

1. Le respect de la date de vote et de transmission du budget :  
La date d'adoption du budget primitif et du compte administratif ;  
Le délai séparant l'adoption du budget primitif et le débat d'orientations budgétaires ;  
Le délai de transmission en préfecture du budget : 2 semaines au plus tard après le délai légal maximum de son adoption.
2. l'équilibre réel du budget primitif ;
3. l'inscription budgétaire des dépenses obligatoires :  
La liste des dépenses obligatoires figure aux articles L. 2123-1 à 5 du Code général des collectivités territoriales ;  
Leur inscription doit être sincère et juste.
4. l'apurement des déficits importants :  
– Reprise obligatoire des déficits antérieurs supérieurs aux seuils légaux, dès le budget suivant (budget primitif s'il n'est pas encore adopté, sinon budget supplémentaire).

Les Collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales) sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires.

Mme la Présidente précise que cette année, un groupe de travail sur les questions budgétaires a été institué. Il comprend un représentant de chaque EPCI, la Présidente et les Vice-Présidents du SIAC. Les représentants des EPCI sont Monsieur Gérard COLOMER, pour la CCPEVA, Monsieur Jean-Claude DENNE, pour la CCHC, et Monsieur Jean-Claude TERRIER, pour THONON AGGLOMERATION. Ce groupe de travail s'est déjà réuni deux fois et se réunira à la fin du mois pour le BP 2022, ainsi que le CA 2021.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Le rapport d'orientations budgétaires doit comprendre notamment la présentation des engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, l'évolution prévisionnelle des rémunérations et du temps de travail.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical prend acte que le débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022 a bien eu lieu.**

Mme la Présidente informe l'Assemblée qu'un groupe de travail finances a travaillé sur ces éléments. Au sein de ce groupe de travail, des représentants des EPCI ont été conviés et ont activement participé ainsi que les Vice-Présidents du SIAC.

M. François DEVILLE questionne sur la possibilité que la ZAC du Noyer à Allinges puisse bénéficier d'un soutien dans le cadre des études prévues sur les OAP, ZAC dont la labellisation « écoquartier » est envisagée. Mme la

Présidente répond qu'il s'agit d'une bonne initiative et que les services du SIAC reviendront vers la Commune et THONON AGGLOMERATION à ce sujet.

M. Jean-Baptiste BAUD revient sur la question du ferroviaire et rappelle qu'il s'agit d'un vrai enjeu structurant pour le territoire. Il souhaite savoir ce qui a avancé et comment le Bureau voit la suite. Mme la Présidente constate une vraie unanimité des conseillers régionaux sur la question et a sollicité

M. Cyril PELLEVAL et Mme Florence DUVAND pour une visite du territoire au niveau régional. Mme la Présidente indique que le Bureau souhaite s'adjoindre les services d'un Cabinet Conseil en stratégie ferroviaire pour avoir une vision claire, une vision technique partagée sur l'optimisation des infrastructures techniques et la question du matériel roulant. L'objectif est d'avoir un point de démarrage avant l'été.

### **Point n°2- Autorisation de programme / crédit de paiement pour les opérations de financement de la ligne et des gares du Léman**

Madame PFLIEGER, Présidente du SIAC, rapporteur, rappelle que Par délibération du Conseil Syndical du 18 décembre 2014, le SIAC a décidé d'apporter un soutien financier de 4 370 000 € à la ligne CEVA, section Frontière jusqu'à EVIAN, soit environ 2% du coût du projet. Ce projet est dorénavant appelé LEMAN EXPRESS.

Par délibérations du 12 octobre 2017, le conseil syndical du SIAC a validé un avenant visant à réduire sa contribution à la ligne LEMAN EXPRESS à hauteur de 4 046 768 € compte tenu d'économies réalisées par rapport au plan de financement initial prévisionnel. Le solde de participation, soit 323 232 € étant redéployé pour les travaux d'aménagement des gares LEMAN EXPRESS dans le cadre d'une convention spécifique.

Après avenant, ces infrastructures ont un coût prévisionnel pour la Ligne LEMAN EXPRESS, de 210 815 028 €, la participation du SIAC représentant 1,92 %,

pour l'aménagement de 8 Gares LEMAN EXPRESS, de 13 840 000 € (Valleiry, St Julien-en- Genevois, Machilly, Bons en Chablais, Perrignier, Evian-les-Bains, Thonon-les-Bains, Reignier- Esery), la participation du SIAC représentant 2,34 %.

Dans son rapport 2018, la Chambre Régionale des Comptes recommande une gestion par autorisation de programme / crédit de paiement des opérations d'investissement du SIAC.

En effet, l'un des principes de gestion des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour leurs opérations d'investissement dont l'échéancier des dépenses est pluriannuel, les collectivités territoriales et établissements publics doivent soit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année, puis reporter d'une année sur l'autre le solde. Cette solution nécessite l'ouverture des crédits pour couvrir l'ensemble de l'opération donc la contrainte d'équilibrer le budget par une prévision de recettes (emprunt) à hauteur du besoin de financement total, soit recourir à la méthode des autorisations de programme / crédits de paiement qui est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Ce mécanisme permet d'étaler l'inscription des crédits en dépenses mais aussi en recettes, en conséquence de limiter les reports d'investissement et éviter un recours à l'emprunt conséquent en début d'opération.

L'autorisation de programme est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération d'investissement. Elle peut être révisée chaque année en fonction de l'évolution du coût global de l'opération.

Les crédits de paiement constituent la limite des dépenses à inscrire chaque année au budget.

Par délibération du 5 décembre 2019, il a été acté les autorisations de programme et crédits de paiement selon les modalités suivantes et ceci sur la base des indications de SNCF Réseau qui indiquait que les appels de fonds 2019 étaient reportés sur 2020 :

Autorisation de programme n°1 : participation à la ligne LEMAN EXPRESS

Total de l'autorisation de programme : 4 046 768 €

Crédits de paiement réalisés à fin 2018 : 3 025 425 €

Crédits de paiement 2019 : néant

Crédits de paiement 2020 : 819 000 €

Crédits de paiement 2021 (solde après DGD) : 202 343 €

Autorisation de programme n°2 : participation à l'aménagement des gares LEMAN EXPRESS

Total de l'autorisation de programme : 323 232 €

Crédits de paiement réalisés à fin 2018 : 259 084,80 € (80 %)

Crédits de paiement 2019 : néant

Crédits de paiement 2020 (solde) : 64 147,20 €.

Or, pour ce qui concerne la participation à la ligne LEMAN EXPRESS, aucun appel de fonds n'est parvenu. Pour l'aménagement des gares LEMAN EXPRESS, il reste à payer 5 %, la participation ayant été appelée à hauteur de 95 %.

Ainsi, par délibération du 4 février 2021, les crédits de paiement ont été modifiés selon les prévisions annoncées par SNCF Réseau.

1. Autorisation de programme n°1 : participation à la ligne LEMAN EXPRESS

Total de l'autorisation de programme : 4 046 768 €

Crédits de paiement réalisés à fin 2018 : 3 025 425 € (74,76 %)

Crédits de paiement 2019 : néant

Crédits de paiement 2020 : néant

Crédits de paiement 2021 : 1 021 343 € (25,24 %)

2. Autorisation de programme n°2 : participation à l'aménagement des gares LEMAN EXPRESS

Total de l'autorisation de programme : 323 232 €

Crédits de paiement réalisés à fin 2018 : 258 835,20 € (80 %)

Crédits de paiement 2019 : néant

Crédits de paiement 2020 : 48 235,20 € (15 %)

Crédits de paiement 2021 : 16 161,60 € (5 %)

Ces crédits de paiement 2021 ont été inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption conformément à l'article L1612-1 du CGCT, l'excédent de clôture 2020 le permettant.

Mme la Présidente rappelle que le SIAC a été amené à délibérer en décembre dernier au sujet d'un avenant n°2 à la convention de financement signée le 10 février 2015 car cet accord de financement arrivait à caducité fin 2021.

Comme à cette date, même si l'ensemble des travaux a été réceptionné, les différents marchés de MOE ou de travaux ne sont pas tous soldés et des travaux complémentaires sont apparus nécessaires. Pour rappel, il s'agit de la signalisation définitive en gare d'Annemasse, la mise à jour du poste informatique d'Annemasse et des travaux d'adaptation du système de voie sur la période 2022-2024 pour atténuer les phénomènes vibratoires aux abords de la tranchée couverte entre Annemasse et la Frontière.

Pour ces raisons, SNCF Réseau a donc proposé un avenant n°2 pour reporter la date de caducité au 31/12/2026, ce qui conduit à prévoir le Décompte Général et Définitif de l'opération et l'appel de solde (5%) en 2026. Les crédits de paiement doivent donc être ajustés en conséquence.

En outre, SNCF n'a pas réclamé le solde de la participation à l'aménagement des gares du LEMAN EXPRESS qui était annoncé en 2021. Il convient donc de reporter ces crédits de paiements sur l'exercice 2022. Suite à notre demande, SNCF Réseau a indiqué le 2 février 2022 que le DGD serait produit cette année pour cette opération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**- APPROUVE les modifications des deux autorisations de programme / crédits de paiement tels que détaillées ci-après**

1. Autorisation de programme n°1 : participation à la ligne LEMAN EXPRESS

Total de l'autorisation de programme : 4 046 768 €

Crédits de paiement réalisés à fin 2018 : 3 025 425 € (74,76 %)

Crédits de paiement 2019 : néant

Crédits de paiement 2020 : néant

Crédits de paiement 2021 : 818 540,03 € (20,24 %)

Crédits de paiement 2022 à 2025 : néant

Crédits de paiement 2026 : 202 802,97 € (5%)

2. Autorisation de programme n°2 : participation à l'aménagement des gares LEMAN EXPRESS

Total de l'autorisation de programme : 323 232 €

Crédits de paiement réalisés à fin 2018 : 258 835,20 € (80 %)

Crédits de paiement 2019 : néant

Crédits de paiement 2020 : 48 235,20 € (15 %)

Crédits de paiement 2021 : néant

Crédits de paiement 2022 : 16 161,60 € (5 %)

**Point n°3– Vote par anticipation des crédits d'investissement du budget principal 2022**

Madame PFLIEGER, Présidente du SIAC, rapporteur, rappelle à l'assemblée qu'en vertu du principe d'annualité budgétaire, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Il peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur décision expresse de l'assemblée, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Considérant que le nouveau budget sera adopté prochainement mais que dans l'attente, il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses nécessaires à la poursuite des actions entreprises par le SIAC.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical autorise avant l'adoption du budget primitif 2022 du SIAC, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en 2022 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2021, hors crédits destinés au remboursement de la dette et hors restes à réaliser, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Crédits votés au BP 2021 (hors restes à réaliser) (a)	Crédits nouveaux ouverts par décisions modificatives en 2021 (b)	Montant total à prendre en compte (c = a+b)	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT (c/4)	Dépenses envisagées et comptes budgétaires
20	169 000,00 €		169 000,00 €	42 250,00 €	Etudes de préfiguration secteurs à restaurer (2031)
204	1 038 000,00 €		1 038 000,00 €	limite AP/CP	
21	212 000,00 €		212 000,00 €	53 000,00 €	Matériel informatique (2183), stations de mesure des débits (2158), mobilier (2184)
23	25 000,00 €		25 000,00 €	6 250,00 €	Plan de gestion transport solide (2315)
458101	166 940,95 €	2 198 284,00 €	2 365 224,95 €	591 306,24 €	Travaux Basse Dranse
458102	842 000,00 €	2 168 866,00 €	3 010 866,00 €	752 716,50 €	Travaux Morge, Basse Dranse et divers
458103	76 000,00 €		76 000,00 €	19 000,00 €	Opération Dranse de Morzine
458104		309 646,00 €	309 646,00 €	77 411,50 €	Travaux Basse Dranse talus RD 902
Total	2 528 940,95 €	4 676 796,00 €	7 205 736,95 €	1 541 934,24 €	

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif 2022.

#### **Point n°4 – Motion de soutien au service de psychiatrie de Thonon**

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, rapporteur, informe l'assemblée de la situation des services de psychiatrie dans le Chablais.

Considérant que la prise en charge des malades dans le domaine de la psychiatrie sur le Chablais s'est fortement dégradée depuis de nombreuses années suite aux différentes décisions de l'Agence Régionale de Santé notamment sur le plan budgétaire et sur le plan des moyens humains et matériels,

Considérant que le service d'hospitalisation complète en psychiatrie est malmené depuis 2016 et son rattachement par l'ARS à l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Roche sur Foron et que c'est la mobilisation du territoire qui avait permis de maintenir les deux unités d'hospitalisation sur Thonon,

Considérant que les conditions de fonctionnement de cette unité, et notamment son manque de moyens matériels et humains, ont conduit l'EPSM74 à fermer une première unité de 19 lits en septembre 2021 et que ces mêmes conditions dégradées et non solutionnées conduisent aujourd'hui à la fermeture de la dernière unité de 19 lits,

Considérant que le SIAC ne peut accepter une telle dégradation de l'offre de soins sur le territoire, qu'elle ne peut accepter également le déplacement des patients encore hospitalisés dans cette unité et des professionnels de santé qui interviennent au quotidien auprès de ceux-ci,

Considérant que ces décisions dégradent une nouvelle fois l'offre de soins globale sur le territoire et est une insulte à l'engagement dont font preuve l'ensemble des soignants depuis le début de la crise sanitaire,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical**

- **DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé et à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Haute Savoie de mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition notamment financiers et humains pour maintenir à minima la présence des deux unités d'hospitalisation complète de psychiatrie sur le territoire du Chablais**

Madame La présidente est chargée par le Comité Syndical du SIAC de transmettre la présente motion de soutien au directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale, au directeur de l'Agence Régionale de Santé, au Préfet du Département, au Préfet de Région, et aux ministres concernés ainsi qu'aux parlementaires de notre territoire.

Un second rassemblement est prévu samedi à 10 h, place des Arts à Thonon les Bains.

**Point n°5– Motion de demande de maintien d'un service de blanchisserie local pour l'Hôpital de Thonon**

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, rapporteur, informe l'assemblée que la situation de la blanchisserie de l'hôpital de Thonon présente une difficulté importante liée à sa configuration et à son fonctionnement nécessitant de repenser toute la chaîne de prise en charge du linge de l'établissement.

Considérant que malgré la pression de l'Agence Régionale de Santé, le président du conseil de surveillance et le directeur de l'hôpital ont tenté de trouver des solutions locales permettant de conserver cette activité qui emploie actuellement 18 salariés,

Considérant que malgré les propositions envisagées, la direction de l'hôpital suite à l'incitation de l'Agence Régionale de Santé a décidé de stopper l'activité de la blanchisserie et à transférer cette activité sur l'ensemble hospitalier d'Annecy sans terminer d'étudier les solutions possibles,

Considérant qu'en prenant la décision de fermer la blanchisserie de l'hôpital de THONON, la direction de l'établissement de l'Agence Régionale de Santé méconnaît les préconisations du Conseil de surveillance et prend une décision qui impacte le tissu économique local et le budget de l'hôpital,

Le Comité Syndical après débat, décide à la majorité (une voix contre) des membres présents ou représentés - DE DEMANDER à la direction des Hôpitaux du Léman et à l'Agence Régionale de Santé de revoir les autres pistes envisagées dans l'objectif de soutenir l'emploi local et de favoriser une activité durable et soutenable pour le territoire en concertation avec les élus locaux.

Madame La présidente est chargée par le Comité Syndical du SIAC de transmettre la présente motion au Directeur des hôpitaux du Léman, au Directeur de l'Agence régionale de Santé, au Préfet du Département, au Préfet de région, et au Ministres concernés ainsi qu'aux Parlementaires de notre territoire.

Mme Isabelle LANG intervient pour souligner que la proposition de motion est louable mais intervient trop tard notamment car l'APEI a avancé sur son projet et ne peut plus assumer l'intégralité des besoins. Les hôpitaux ont trouvé une solution et le bloc est passé au linge à usage unique, le projet avec Annecy a été validé et le personnel réaffecté. Elle n'est pas certaine que cela soit la bonne stratégie et qu'il vaut mieux se mobiliser sur l'offre de soin, la modernisation des urgences, un nouveau bâtiment. Le service de psychiatrie a tout son sens

car la défense de l'offre de soin doit être portée ainsi que la défense du milieu libéral car l'on manque de médecins et d'infirmiers.

M. Christophe ARMINJON explique que le problème vient de l'ARS qui a laissé faire un investissement disproportionné sur Annecy qui va maintenant se combler par le besoin de Thonon. L'ARS empêche l'investissement local et elle laisse échapper à son contrôle un investissement disproportionné. Il souligne la capacité du territoire à fournir ainsi du travail à des adultes handicapés, évoque la question de la commande publique et des clauses sociales qui peuvent déroger dans cet objectif. Pour la psychiatrie, M. Christophe ARMINJON souligne que le territoire a porté le déficit de la psychiatrie sur le budget des hôpitaux du Léman et quand il s'est agi de délocaliser à La Roche sur Foron, alors l'on a trouvé les crédits nécessaires. C'est de la maltraitance institutionnelle et il ne souhaite pas se résigner. Il rappelle que l'hôpital d'Annecy est soumis aux mêmes règles que les autres et que le rapatriement du linge sur Annecy pose un problème juridique. Pour la psychiatrie, M. Christophe ARMINJON explique que les élus ont reçu un SMS fin janvier en guise de concertation et apprennent que la fermeture aura lieu cet été alors qu'il était question d'au moins 2 ans auparavant. La question du maintien du local relais sur place pose question car le site est ainsi sous-utilisé, au détriment de l'extension d'une activité voisine. De plus, le surcoût est d'environ 600 000 € par an avec un impact des camions sur les routes et du travail en moins pour les adultes handicapés. Il s'agit de besoins de soins de proximité, c'est de la solidarité, de l'humanité pour les familles concernées. Le Chablais est contributeur et n'a donc pas de raison d'avoir une offre réduite. L'argent va pour boucher les trous là où on a laissé les faire, l'ARS ne contrôle rien. La population doit savoir ce qui se passe. L'on n'a pas encore vu le Ségur de la Santé. A quoi servent les ARS ? (à titre d'exemple pour la mise en place des centres de vaccination). La question de la vision pour les HDL a été posée au Directeur de l'ARS (ambulatoire à développer, synergie avec le privé ...). L'on a connu cela dans le domaine de la justice : les greffiers disparaissent, puis les juges...

Mme Isabelle LANG remercie pour ce discours, le personnel a besoin d'être défendu et apporte son soutien dans ce sens.

M. François DEVILLE témoigne que les élus ont fait leur maximum, notamment au niveau du Bureau de THONON AGGLOMERATION, pour défendre la blanchisserie. Il regrette certaines lacunes et rappelle que les ARS dépendent du ministère de la Santé.

M. Jean-Baptiste BAUD est d'accord et s'inscrit sur la même ligne que Christophe ARMINJON. Il souligne que les élus doivent se faire respecter car en 1ère ligne. Les méthodes employées montrent de graves dysfonctionnements et il faut arriver ainsi à faire avancer les choses, défendre les dossiers du territoire et les problèmes des personnels du territoire. Ces prises de position donnent du poids aux positions des élus locaux.

Mme Anne-Cécile VIOLLAND évoque la chronique de la mort annoncée de la psychiatrie de proximité. La pénurie de soignants a été organisée malgré l'argument de la pénurie générale et de la proximité de la Suisse. Les soignants qui ont postulé ont été envoyés à la Roche sur Foron. C'est aujourd'hui que les patients sont transférés. C'est alarmant et la suite c'est le devenir de Hôpitaux du Léman. Des courriels auraient été envoyés.

M. Christophe ARMINJON répond que l'allusion à ces courriels est inexacte, le dernier contact ayant eu lieu le 29 janvier pour s'entendre dire « c'est la décision de la Direction et je suis souveraine ».

Mme Maryse GRENAT demande où vont aller les personnes qui vont pour une journée en soin psychiatrique.

Les unités ambulatoires (accueil de jour) restent ouvertes.

Mme Géraldine PFLIEGER insiste sur le fait que le SIAC est un lieu de dialogue. On a discuté sur l'investissement, souvent l'on nous dit « que font les élus ? ». Mme la Présidente indique qu'elle est atterrée que les élus les plus responsables soient prévenus par simple SMS. Elle remercie pour la qualité des échanges et rappelle la mobilisation de samedi prochain.

### **Compte-rendu des décisions du Bureau :**

Bureau du 12 janvier 2022 :

- D1\_JANV2022 – Attribution du marché de service « prestations d'écologie pour la mise en œuvre de mesures ERC relatives aux travaux de restauration écomorphologique de la rivière de la Basse Dranse »
- D2\_JANV2022 – Prix de thèse du Géoparc mondial UNESCO du Chablais (UGGp) 2022

## Compte-rendu des décisions de Mme la Présidente :

### 2021 :

114\_2021- Achat de matériel informatique

115\_2021- Achat de matériel informatique pour retour du télétravail COVID 19

116\_2021-Signature des conventions d'occupation temporaire pour travaux sur la Fiolaz dans le cadre d'opérations de restauration de la confluence

### 2022 :

1\_2022- Intervention dans le cadre des journées nordiques de l'office de tourisme de la Vallée d'Aulps au Biot

2\_2022-Remboursement de frais d'un membre du Comité Scientifique du Géoparc

3\_2022-Signature des conventions de droit de passage et d'occupation temporaire pour travaux portant sur la restauration hydromorphologique de la Dranse de Morzine

4\_2022 -Réalisation de boîtes d'échantillons de roches pour le Geoparc

5\_2022 -Plastification de 4 cartes des géosites et pelliculage de 4 cartes géologiques

6\_2022 -Réalisation d'une copie de la maquette « Erosion et montagne »

7\_2022 -Impression des fiches thématiques et des pochettes à rabat pour le SCoT

8\_2022 - Mise à disposition d'une salle par le Ciné Léman pour projeter des courts-métrages dans le cadre d'une action pédagogique du Geoparc auprès des scolaires

9\_2022 - Fourniture de 60 « tours de cou » pour les médiateurs du Geoparc

## Agenda

<b>Comité</b>	<b>Jeudi 10 février à 18h</b>	<b>Espace Tully</b>
<b>Bureau</b>	<b>Mercredi 9 mars à 9h30</b>	<b>SIAC</b>
<b>Comité</b>	<b>Jeudi 24 mars à 18h</b>	<b>Salle polyvalente de Publier</b>
<b>Bureau</b>	<b>Mercredi 13 avril à 9h30</b>	<b>SIAC</b>
<b>Bureau</b>	<b>Mercredi 11 mai à 9h30</b>	<b>SIAC</b>
<b>Comité</b>	<b>Jeudi 2 juin à 18h</b>	<b>Salle polyvalente de Publier</b>
<b>Bureau</b>	<b>Mercredi 8 juin à 9h30</b>	<b>SIAC</b>
<b>Comité optionnel</b>	<b>Jeudi 7 juillet à 18h</b>	<b>Espace Tully</b>
<b>Bureau</b>	<b>Mercredi 13 juillet à 9h30</b>	<b>SIAC</b>
<b>Bureau</b>	<b>Mercredi 27 juillet à 9h30</b>	<b>SIAC</b>

## Informations diverses

### Geoparc :

L'appel à candidature pour accueillir une exposition itinérante des photographies du Chablais pour fêter les 10 ans

- Geoparc : Invitation aux communes pour participer aux « 10 ans du Géoparc »
- Geoparc : Présentation du compte rendu de la Commission du Géoparc du 13/01/2022
- Geoparc : Retour sur le Conseil scientifique du Géoparc du 01/02/2022

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte de ce rapport.

9. Approbation de la charte intercommunale de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chablais

Rapporteur : J.-R. BOURON

Avis du Bureau Communautaire :  FAVORABLE

Avis du Groupe de travail ad hoc « SCoT » :  FAVORABLE

Annexe : Projet de charte

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Chablais a été approuvé le 30 janvier 2020 et est devenu exécutoire le 26 juillet 2020.

Madame la Présidente précise que l'élaboration d'une charte intercommunale de mise en œuvre du SCoT par la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance (CCPEVA) répond à une obligation réglementaire imposée par le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT (prescription n°P10) qui est la suivante : *« Le SCoT attribue à chaque EPCI et par niveau d'armature des enveloppes foncières maximales pour le développement résidentiel. Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou à défaut d'une Charte de mise en œuvre du SCoT approuvée par l'ensemble des communes de l'intercommunalité, les enveloppes sont définies par commune et redistribuées en respect des conditions suivantes : ne pas dépasser l'enveloppe maximale accordée au niveau de l'EPCI et respecter les principes de l'armature territoriale du SCoT ».*

Madame la Présidente rappelle que la charte est le fruit d'un travail de co-construction et de concertation lors d'ateliers avec les maires des communes de la CCPEVA et du groupe de travail ad hoc « SCoT ». La répartition de l'enveloppe foncière pour le développement résidentiel a été validée en Conférence des Maires en date du 15 mars 2022.

Madame la Présidente rappelle également que la charte a été élaborée en collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC). La charte intercommunale de mise en œuvre du SCoT est un document écrit qui répond aux trois défis du SCoT qui sont :

- Défi n°1 : Structurer le territoire en lien avec l'armature territoriale et le projet multimodal ;
- Défi n°2 : Promouvoir le capital nature comme facteur d'attractivité et vecteur de développement ;
- Défi n°3 : Créer un urbanisme plus durable, agréable à vivre, économe en foncier.

L'ensemble des vingt-deux communes de la CCPEVA sont parties prenantes de la charte et s'engage à respecter les engagements énoncés. Aussi, la CCPEVA, rédactrice de la charte, aura en charge la prise en compte des engagements lors de révision ou d'élaboration de PLU de l'ensemble des communes.

Madame la Présidente précise que la charte s'appliquera dès son approbation par l'assemblée délibérante pendant toute la durée d'exécution du SCoT. Elle suivra toute éventuelle évolution du SCoT.

La charte de mise en œuvre du SCoT est en annexe de ce présent rapport.

Interventions et débats :

*Monsieur Bruno GILLET remarque que puisque les communes présentent des superficies limitées, il reste étonnant qu'elles consacrent autant d'espaces à l'activité de construction. A ce titre, il aurait été préférable que les communes donnent la priorité au développement du maraichage et des circuits courts, plutôt qu'à la construction.*

*Mme la Présidente répond que plusieurs communes dont la commune de Neuvecelle ont déjà fait don d'hectares.*

*Monsieur Bruno GILLET souligne que la proportion des espaces consacrés à la construction, par rapport à la superficie totale des communes, semble apparaître trop élevée. Les acteurs du territoire peinent à mener à bien leurs projets de maraichage.*

*Madame la Présidente signale que la commune de Neuvecelle compte 60 hectares de surface classée A ou N, qui permettent donc d'y mener une activité de maraîchage. S'agissant de Publier et d'Évian, il faut savoir qu'ils ont été qualifiés en pôles structurants.*

*Monsieur Gérald DAVID CRUZ fait part de sa surprise face aux changements apportés à la charte. Après la réunion de Féternes, réunion au cours de laquelle les échanges se sont avérés tendus, il était en effet prévu de tenir une nouvelle réunion de validation, il s'attendait en effet à une nouvelle réunion de validation des hectares. Certaines communes rencontrent des difficultés financières importantes. Aussi, Monsieur Gérald DAVID CRUZ s'était positionné en faveur d'un octroi d'hectares supplémentaires à ces communes. Or ces communes semblent délaissées, au bénéfice d'autres.*

*Il faut veiller à une juste attribution des hectares.*

*Madame la Présidente indique que le travail de réflexion s'est poursuivi lors de la Conférence des Maires de Lugrin. De nombreux maires ont accepté la réduction du nombre d'hectares initialement octroyés. Enfin, l'attribution de 3 hectares supplémentaires à la CCPEVA permettra de travailler sur des projets structurants.*

Le Conseil Communautaire par 46 voix pour et une abstention de Gérald DAVID-CRUZ :

- **APPROUVE** la charte de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Avis de la Conférence des Maires :

FAVORABLE

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document précisant les règles applicables en matière de publicité extérieure.

Madame la Présidente précise que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat & Résilience) prévoit, dans son article 17, la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. À partir de cette date, les maires seront donc compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, que la commune soit ou non couverte par un Règlement Local de Publicité (RLP).

Madame la Présidente informe qu'afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, il est également prévu un transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité à la présidence de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), avec une possibilité d'opposition pour les maires qui souhaiteraient conserver ces pouvoirs, dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L. 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par ailleurs, Madame la Présidente précise également que l'article 18 de la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 ouvre aux élus locaux la possibilité de prévoir, via leur RLP, des prescriptions techniques à respecter pour les publicités lumineuses et enseignes lumineuses situées à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local à usage commercial et destinées à être visibles d'une voie ouverte à la circulation publique. Ces prescriptions, limitativement énumérées par la loi, sont définies par le RLP et peuvent porter sur les horaires d'extinction, la surface, la consommation énergétique et la prévention des nuisances lumineuses.

Madame la Présidente rappelle qu'actuellement le Règlement National de Publicité, relevant du Code de l'environnement, s'applique. Il encadre la publicité, les enseignes et les pré-enseignes sur la forme, le nombre, le format, la typologie des supports, les modalités d'installation, la couleur, le contenu et le mode d'éclairage. Les dispositifs sont encadrés de manière différente selon les profils de territoire (agglomération / hors-agglomération) et selon la population de la commune.

Madame la Présidente précise que seule la commune de Publier a lancé l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité. Parallèlement, un guide pratique de la signalétique (directionnelle et d'information locale) et de l'affichage, élaboré par la Communauté de Communes Pays d'Évian et étendu à l'ensemble de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, est actuellement en vigueur sur le territoire.

Suite à la demande formulée en Conférence des Maires en date du 15 mars 2022, Madame la Présidente considère qu'il est désormais judicieux de se doter d'un Règlement Local de Publicité intercommunal pour généraliser et harmoniser la réglementation en matière de publicité extérieure à l'ensemble des communes du territoire de la CCPEVA. Le RLPi permet d'adapter la réglementation nationale aux enjeux et aux spécificités du territoire, de manière plus restrictive et cohérente. Il s'agit de trouver un équilibre entre des objectifs de préservation des paysages et du cadre de vie et des objectifs de développement économique locaux. Il répondra également aux enjeux du label Pays d'Art et d'Histoire.

Madame la Présidente informe que le RLPi poursuivra les objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité et la lisibilité du territoire, en conciliant préservation du cadre de vie et visibilité des activités du territoire ;
- Lutter contre la pollution visuelle et limitant l'impact des dispositifs publicitaires sur les paysages et cadre de vie ;
- Protéger le patrimoine bâti et naturel et assurer la qualité de leurs perceptions ;
- Valoriser le bâti, par des règles d'implantation des enseignes respectueuses de la typologie et la modénature des façades ;

- Préserver et valoriser la qualité des espaces ou séquences à valeur paysagère, en adéquation avec le schéma de cohérence territoriale du Chablais, dont l'un des objectifs stratégiques vise à la préservation des fenêtres paysagères ;
- Veiller à une cohérence d'ensemble des dispositifs (implantations, densités, formats, éclairage...) en adaptant la réglementation locale aux spécificités communales ;
- Encadrer plus particulièrement la publicité, les enseignes et pré-enseignes dans les secteurs à enjeux, pour garantir une meilleure insertion paysagère possible des dispositifs notamment sur le tronçon de la RD 1005 Saint-Gingolph - Publier, des entrées de ville ou village, des zones d'activités économiques, des zones commerciales et autres secteurs d'activités, des centres historiques et de la bande littorale ;
- Limiter en nombre les dispositifs temporaires de petits formats (moins de 1m<sup>2</sup>) non pris en compte dans la réglementation nationale ;
- Intégrer les enjeux environnementaux en matière de pollution lumineuse et de consommations énergétiques en lien avec la trame noire souhaitée dans le cadre du plan climat air énergie territorial et du contrat de territoire espaces naturels sensibles ;
- Permettre aux maires des vingt-deux (22) communes de la CCPEVA d'appliquer dans les meilleures conditions leur police de l'affichage publicitaire, tout en intégrant les contraintes liées à l'animation et à la vie locale ;

Les étapes de l'élaboration du RLPi seront :

- L'engagement de la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal en définissant les objectifs et les modalités de concertation avec le public et de collaboration avec les communes, par délibération en Conseil communautaire (objet de la présente délibération) ; T = avril 2022
- La réalisation d'un diagnostic impliquant un recensement des dispositifs publicitaires implantés sur le territoire et la définition des enjeux du RLPi ; T + 4 mois
- L'élaboration de scénarii de règlement et explication des choix retenus au regard des orientations et des objectifs ; T + 8 mois
- Transcription de la concertation en concevant un zonage et une réglementation au plus proches des caractéristiques communales ; T + 15 mois
- L'arrêt du projet du Règlement Local de Publicité intercommunal ; T + 20 mois
- La consultation des personnes publiques associées et des communes ; T + 22 mois
- L'enquête publique, conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme (1 mois) avec au préalable, l'obligation de consulter la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ; T + 23 mois
- L'approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance. T + 24 mois

Madame la Présidente précise que les communes seront parties prenantes tout au long de la procédure d'élaboration du RLPi par le biais d'atelier et que la validation politique sera réalisée en Conférence des Maires. De même, l'organisation d'une concertation en continue obligatoire sera mise en place avec les habitants, les associations locales, les acteurs économiques locaux et les autres personnes concernées par le biais d'ateliers. La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure d'élaboration du RLPi.

Madame la Présidente rappelle que le RLPi s'applique, une fois approuvé, à l'ensemble des communes membres de la CCPEVA. Il se substituera donc de fait au Règlement Local de Publicité de la commune de Publier.

Une nouvelle répartition des compétences aux échelons communautaire et communal est ainsi induite. La CCPEVA sera compétente pour l'élaboration du RLPI, après délibération des communes membres en vue de lui transférer leur compétence « Règlement Local de Publicité ». Toutefois, Madame la Présidente propose que l'instruction des demandes ainsi que le pouvoir de police demeurent de compétence communale après l'approbation du RLPI.

Madame la Présidente précise également que les statuts de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance doivent être revus avant le dernier trimestre de cette année, aussi elle propose que ce transfert de compétence soit envisagé à ce moment-là.

Interventions et débats :

*Monsieur Maxime JULLIARD demande s'il est prévu de mener une réflexion sur la multiplication des panneaux publicitaires à l'entrée du village, qui ont trait aux labels et à la démarche zéro pesticides notamment. Face à une telle prolifération, les utilisateurs ne savent plus où regarder.*

*Madame la Présidente répond qu'une des réflexions peut être portée sur l'installation d'un totem à l'entrée de la ville.*

*Monsieur Maxime JULLIARD demande si la communauté de communes se fera accompagner par un bureau d'étude.*

*Madame la Présidente acquiesce.*

*Monsieur Jacques GRANDCHAMP précise que la commune de Publier se joindra au plan lorsque la CCPEVA l'aura élaboré. A ce jour, le diagnostic se poursuit. Ce diagnostic pourra servir de base aux réflexions de la CCPEVA.*

*Madame Dominique GIRAUD demande s'il est envisageable de limiter la prolifération des panneaux routiers.*

*Madame la Présidente explique que l'installation des panneaux routiers obéit aux règles du Code de la route. Il ne sera donc pas possible de les regrouper en un unique emplacement.*

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la validation de l'élaboration par la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance d'un Règlement Local de Publicité intercommunal,
- **APPROUVE** la validation du principe de transfert de la compétence « Règlement Local de Publicité » par les communes membres à la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance,
- **APPROUVE** les modalités de collaboration avec les communes membres,
- **APPROUVE** les modalités de concertation et d'organisation de réunions publiques,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

**ATTRACTIVITÉ**

11. Compte-rendu de la représentation au sein du Bureau de l'association « Cluster Eau Lémanique Évian »  
 Rapporteure : A.-C. VIOLLAND

**Bureaux 11 février 2022**

<p><b>Réunion du Bureau</b></p>	<p><b>Lieu :</b>                  Maison de l'eau                  22 Avenue Anna de Noailles                  74500 Evian les bains                  et Visioconférence</p>
<p><b>Présent(s)</b>                  Présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anne-Cécile VIOLLAND (CCPEVA)</li> <li>• Claude HAEGI (FEDRE)</li> <li>• Jean-Luc Favre (UAPG)</li> <li>• Peggy BAJEUX (ISETA-ECA)</li> <li>• Gil BURBAN (Yphen SAS)</li> <li>• Jean-Pierre AMADIO (CNATP)</li> </ul> <p><b>Invité(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bertrand COUSIN (Cluster Eau Lémanique)</li> <li>• Laura GARAUD (Cluster Eau Lémanique)</li> <li>• Nadège PONTNET (Cluster Eau Lémanique)</li> </ul>	<p><b>Date</b>                  11 février 2022</p> <p><b>Heure :</b>                  9h à 11h</p>
<p><b>Ordre du jour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Point financier</li> <li>• Demande intérêt général</li> <li>• Ventilation mandats / partenariats</li> <li>• Relance adhésions 2022</li> <li>• Appels à projets</li> <li>• Agenda projets</li> <li>• Agenda</li> </ul>	

**Déroulé :**

**Point financier**

Le grand livre de compte de l'année 2021 a été remis au Cluster Eau par le cabinet Monvoisin. Une réunion préparatoire à ce bureau s'est tenue pour examen de ce bilan comptable. En 2021, le Cluster Eau Lémanique Évian a eu un bilan comptable présentant 167300€ de revenus et 178869€ de dépenses ce qui donne un résultat négatif de 11569€ sur l'année 2021. Après examen du grand livre de compte, le trésorier certifie conforme ce rapport et le soumet au bureau du 11 février pour validation.

Ressources (euros)	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2021 voté en CA 06/2021	Prévisionnel 2021 au 30/09/2021	Budget 2022	Estimation 2023
Collège 1	1 800	5 700	6 600	15 000	7 800	10 000	15 000
Collège 2	800	800	1 200	2 000	1 600	3 000	3 600
Collège 3	800	200	4 600	4 800	6 800	11 500	15 000
Partenariats						20 000	50 000
Mandats						15 000	20 000
Subventions	60 000	120 000	144 100	120 000	143 145	140 000	160 000
Donations		800	10 800		10 000	7 000	10 000
Report N-1							
<b>Total ressources</b>	<b>63 400</b>	<b>127 500</b>	<b>167 300</b>	<b>141 800</b>	<b>169 345</b>	<b>206 500</b>	<b>273 600</b>
Dépenses (euros)							
Personnel	16 334	74 926	122 863	111 000	101 820	145 000	210 000
Fonctionnement	650	2 174	10 923	2 500	11 767	12 000	13 000
Prestations	500	2 051	15 895	3 000	8 491	10 000	10 000
Etudes Projets		2 783	19 070	20 000	32 898	20 000	20 000
Achats	200	3 250	10 118	17 000	11 419	15 000	20 000
<b>Total dépenses</b>	<b>17 684</b>	<b>85 183</b>	<b>178 869</b>	<b>153 500</b>	<b>166 395</b>	<b>202 000</b>	<b>273 000</b>
<b>Résultat (euros)</b>	<b>45 716</b>	<b>42 317</b>	<b>-11 569</b>	<b>-11 700</b>	<b>2 950</b>	<b>4 500</b>	<b>600</b>
Ressources Humaines (ETP)	0,5	1,50	2,50	2,5	2,5	3	4

Discussion en bureau : Il est noté une différence entre le budget 2021 prévisionnel réalisé en septembre et voté au conseil d'administration et le budget clos au 31 décembre. A noter l'engagement financier du Cluster Eau Lémanique Evian dans le cadre du pilotage du projet pépinière de Saules et du Campus Connecté du Léman (PIA3) par la mise à disposition d'une salle de réunion équipée avec du matériel de visioconférence. De même, le Cluster Eau Lémanique Evian, dans la cadre de la mise à disposition gracieuse des locaux par la ville d'Évian, a acquitté 6000€ de charges liées au bâtiment de la maison de l'eau mutualisé avec le campus connecté du Léman (ménage, chauffage, électricité, eau).

Pour l'année 2022, le cabinet comptable propose un outil comptable en ligne pour la mise à jour du budget sur une base trimestrielle. Cet outil permettra la réalisation d'un plan de trésorerie au plus juste. Pour rappel et conformément au budget 2022 voté par le conseil d'administration en novembre 2021, les ressources sont estimées à 206 500€, et les dépenses à 202 000€ avec un résultat positif estimé à 4500€.

#### Décisions :

- **Validation du bilan comptable par le bureau pour l'exercice 2021.**
- **Validation pour l'usage de l'outil comptable permettant un plan de trésorerie et l'amélioration du budget prévisionnel.**
- **Un rendez-vous sera pris avec la banque concernant la gestion du compte.**

#### Demande intérêt général

Le Cluster Eau souhaite être reconnu d'intérêt général et a renseigné le formulaire « Demande d'habilitation à délivrer des reçus fiscaux ». Les objectifs de cette demande sont les suivants :

Objectif 1 : défiscalisation pour les demandes de partenariats et mandats pour les acteurs privés.

Objectif 2 : reconnaissance d'intérêt général dès 2022.

Objectif 3 : pouvoir être déclaré d'utilité publique (minimum 200 adhérents et avoir équilibré finances publics privés sur les 3 derniers exercices) à moyen terme.

#### Décision :

- **Le bureau donne pouvoir à la présidente pour procéder au dépôt de la demande d'intérêt général à la préfecture**

#### Relance adhésions 2022

Appel à cotisation nouvelles tarifications 2022. Lancement de la signature de la charte d'adhésion.

Lancement du devis pour le formulaire de candidature sur le site.

**Décision :**

- ***L'appel à cotisation pour 2022 sera relancé dès la mi-février.***

**Service adhésions / mandats / partenariats**

Conformément à la décision du dernier conseil d'administration, les membres du bureau se sont engagés à consolider les sources de financement du Cluster et d'équilibrer les sources de financement publics et privés. Après les premières consultations des membres du bureau pour des mandats et partenariats, le kit d'adhésion doit être complété par un courrier et/ ou mail introductif de sollicitation. Les prises de contacts se poursuivent pour les mandats/ partenariats.

**Décisions :**

- ***Rédaction d'un modèle de courrier / mail introductif de sollicitation.***
- ***Mise à disposition du kit de documentation d'adhésion.***
- ***Consulter le webmaster pour la création d'une page d'adhésion sur le site.***

**Appel à projets**

Conformément à la demande du bureau de décembre 2021, l'équipe Cluster a identifié plusieurs appels à projets et appels à manifestation d'intérêt.

- ✓ Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : « Mettre en réseau les structures locales ». Subvention minimum possible : 10 000€ TTC hors fonctionnement.

Un premier échange avec Alain Delomier, chargé d'intervention a été établi. Cet appel à projets semble devoir couvrir une région géographique régionale. Il nous conseille d'élaborer un pré dossier pour vérifier l'éligibilité de notre territoire d'intervention couvrant la région lémanique transfrontalière et les pays de Savoie (bassin versant du Léman, Rhône-aval Suisse et bassins versants des lacs d'Annecy et du Bourget.

Sur cette échelle territoriale, l'équipe propose de remplir ce pré-dossier et d'y inscrire l'organisation de cycle de conférence et de journées techniques sur nos 4 axes stratégiques et formation sur 3 ans et conclut par un forum/congrès.

**Décision :**

- ***Le bureau valide la rédaction et l'envoi du pré-dossier à l'agence de l'eau par l'équipe du cluster.***
- ✓ Appel à projets Région Auvergne Rhône-Alpes : « Nouvelle coalition d'acteurs pour les projets eau et assainissement dans l'Afrique francophone »

Subvention maximum possible : 200 000€ TTC pour la conception de sites démonstrateurs ou conférences. Cet appel à projets nous a été proposé par la région Auvergne Rhône-Alpes qui, à ce titre, nous invite à intégrer la mission régionale à l'occasion du 9ème Forum Mondial de l'eau qui se tiendra à Dakar du 21 au 25 mars 2022. M. Philippe Meunier, vice-président délégué aux relations internationales pilotera cette délégation composée d'entreprises, d'ONG et de centres de formations. A noter la participation à cet événement de Save Innovation, membre du cluster depuis 2020.

**Discussion :** Cette invitation fait suite au lien établi avec la région lors du congrès de la SUERA qui a eu lieu à Evian qui conforte notre volonté de reconnaissance et d'intégration en tant que Cluster régional dans la politique SRDEII. La présence du Cluster dans cette délégation apparaît donc comme un bon levier pour un accompagnement futur de la région pour les projets développés à l'échelle de notre territoire mais aussi pour nos membres qui souhaiteraient développer des projets en Afrique francophone dans le cadre des actions du Cluster.

**Décision :**

- **Bertrand Cousin se rendra à Dakar pour le 9ème forum mondial de l'eau du 21 au 25 mars 2022 et devra réaliser un rapport quotidien de ce congrès. Les frais de participation, déplacements, hébergement et accès au forum mondial de l'eau ne devront pas excéder les 2000€.**

- ✓ Agence Nationale pour la Recherche : Plan Investissements d'Avenir 4 France 2030. Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir ».

Demande de subvention minimum possible : 1 000 000€, durée maximale possible : 5 ans.

Dans le cadre de cet AMI, certaines priorités France 2030 pourront bénéficier de la réalisation d'un diagnostic sur l'emploi, les compétences et les métiers nécessaires, sur une ou plusieurs régions préalablement au déploiement de ces priorités. Cette première étape franchie, des propositions de formation fondées sur ce diagnostic pourront ultérieurement être présentées en réponse à l'AMI. L'équipe propose d'étudier les 3 fiches thématiques de France 2030 : « digitalisation et décarbonation des mobilités » ; « Technologies avancées des systèmes énergétiques » ; « Enseignement et numérique » sur les 21 au cahier des charges.

#### Discussion :

Jean-Luc Favre souligne la volonté du Cluster de travailler sur des compétences-métiers et de développer une offre de formations professionnelles en lien avec les besoins de nos membres. Pour cela, un mapping des formations de l'eau devrait être réalisé sur le territoire en identifiant les composantes territoire/thématiques/acteurs.

Peggy Bajoux indique que l'ISETA réalise périodiquement des diagnostics de formations tout comme probablement les autres établissements de formation du « collège 2 » chacun dans son domaine.

Anne-Cécile Violland rappelle la volonté de créer un groupe de travail sur proposition de Sabrina Cohen- Dumani de la fondation Nomads autour des green jobs suite à l'atelier SUERA sur les métiers de l'eau et de la santé animé par la fondation Nomads, la maison de la rivière et le Cluster eau. Ainsi, selon les disponibilités de Peggy Bajoux, le groupe de travail doit être lancé. A noter, la réunion du groupe de travail du Campus Connecté du Léman sur la formation initiale et professionnelle agendée le 22 février et 3 mars 2022 par Nadège Ponthet en présence de Pole Emploi, la mission locale, l'ISETA et les lycées du Chablais.

#### Décisions :

- **Le bureau valide l'étude des fiches pour l'appel à projets ANR par l'équipe.**
- **Création d'un sondage de participation pour l'organisation d'une réunion sur le thème des compétences de demain et des métiers de l'eau.**

## **Agenda commissions**

### **Commissions thématiques**

Afin de conserver la dynamique d'animation établie en 2021 autour des commissions thématiques et l'appui du comité de pilotage, les premières commissions trimestrielles auront lieu mi-mars. Les sujets abordés seront les suivants :

- Eau, vecteur d'énergie / Usage intelligent – 16 mars de 10h à 12h  
Pompage-turbinage : Stéphane Viennet (Hydréole)  
Point formation : petite hydraulique : Cécile Muench-Alligné (HES-SO valais)
- Eau et Biodiversité / Génie Végétal : - 29 mars de 14h à 16h  
Renouée du Japon - lutte biologique : Soraya Rouifed (ISARA)  
Méthodes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : Guillaume Bugnet (SIAC)  
Appel à manifestation d'intérêt - formation Biocide : ISETA-ECA (sous réserve)

## **Journée mondiale de l'eau 2022**

Chaque année, la journée mondiale de l'eau organisée par l'ONU a lieu le 22 mars. Cette année la thématique est « Eaux souterraines – Rendre visible l'invisible »

Propositions de renouvellement d'animations avec les écoles en Démarche de Développement Durable (E3D). Cette action touchera au minimum 17 écoles en démarche de développement durable soit 2500 élèves.

- Diffusion des visuels de la journée mondiale de l'eau 2022
- Diffusion d'un kit de création d'un aquifère pour l'observation des eaux souterraines.

**Décision :**

- **les membres du bureau valident cette proposition d'animation pour la journée mondiale de l'eau.**

Autres sollicitations pour animations :

- 19 mai 2022 : Stand d'animation FestiSciences organisé par le rectorat écoles primaires circonscription d'Évian : observation au microscope numérique de la biodiversité prélevée en cours d'eau
- 1, 2, 3 juin 2022 : FestiLéman : Exposition d'une affiche créée à partir des clichés pris lors du stand d'animation FestiSciences

**Projets en cours :**

**Calendrier Pépinière Salix**

Rappel : projet de création d'une pépinière expérimentale de 7 espèces de saules d'écotypes locaux et adaptés au climat porté par la Communauté de Communes des Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance et piloté par le Cluster Eau Lémanique Evian. Ce projet se déroulera selon le calendrier suivant :

- Semaine du 14 février : pose clôture ONF + préparation du sol
- 22 février : signature convention ISETA/CCPEVA, visite terrain C. Beck et C. Vigneron + ONF + SIAC
- 28 février : prélèvement boutures Bellevaux ONF
- 1er mars : prélèvement Dranses et plantation des boutures par l'ISETA
- Mi-mars : Défense du dossier Leader Bois en présence d'un élu de la CCPEVA (Nadine Wendling).

Pour rappel : la Communauté de Communes des Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance a déjà engagé 14214.14€ TTC pour la clôture de défense anti-gibier et l'égagement du chemin d'accès.

**Décision :**

- **Les membres du bureau valident la signature du devis de préparation du sol, broyat et prélèvements Bellevaux et Dranses par le Cluster Eau Lémanique d'un montant total de 9638,40 €TTC**
- **Tenir un journal des dépenses engagées par le Cluster Eau Lémanique Evian.**

**Agenda :**

- 1er mars : plantation de la pépinière de saules
- 2 et 3 mars 2022 : Forum marketplace « Innovate 4 water » Genève
- 16 mars de 10h à 12h : commission Energie & Usage Intelligent
- 17 mars de 10h à 12h : commission Eau et Biodiversité & Génie Végétal
- 18 mars de 9h à 12h : prochain bureau
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau
- 22 au 25 mars : Mission régionale Forum mondial de l'eau à Dakar
- 19 mai : Festival de la Sciences rectorat circonscription Evian
- 31 mai au 2 juin : Assise de la transition énergétique à Genève
- Juin : Festi Léman organisé par la ville d'Evian

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte de ce rapport.

# FINANCES PUBLIQUES - ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - SENTIERS DE PROMENADE ET RANDONNÉE - CONTRAT DE RIVIÈRE - COMPÉTENCE GEMAPI

## FINANCES PUBLIQUES

### 12. Subventions de plus de 23 000 € versées par la Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance

Rapporteur : G. COLOMER

Avis du Bureau Communautaire :  FAVORABLE

Avis de la Commission Finances :  FAVORABLE

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire qu'au-dessus d'une subvention publique de 23 000 euros, la Collectivité doit signer une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La liste des subventions de plus de 23 000 € versées doit être soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante avant le vote du budget primitif.

Madame la Présidente précise qu'en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « *l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée* ».

Madame la Présidente liste les subventions concernées :

Tiers	Montant inscrit au budget primitif 2022	Descriptif
Antenne de Justice du Chablais	54 500 €	Lieu d'information sur les droits et les devoirs de chacun, l'antenne de justice et du droit en Chablais propose un accompagnement pour les victimes ainsi qu'un espace de résolution des conflits.
Cluster Eau	120 000 €	L'objectif du Cluster Eau est de répondre aux défis futurs des usages de l'eau, en développant une stratégie économique innovante et en impulsant des solutions durables pour la préservation et l'efficacité de la ressource eau.
OTPEVA	1 071 000 €	L'Office du Tourisme Pays d'Évian Vallée d'Abondance est chargé d'appliquer la stratégie et la politique touristique décidée par la Communauté des communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance.
Mission Locale du Chablais	56 000 €	La mission locale jeunes du Chablais œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes (actions de formation, de remise à l'emploi par l'intégration de dispositifs d'insertion, de soutien dans la recherche de logement par le biais du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), etc).
Conservatoire à Rayonnement Communal d'Evian	165 000 €	Le Conservatoire à rayonnement communal d'Evian a pour principal objectif de permettre l'enseignement des disciplines musicales sur la commune d'Evian.
Ecole de Musique Neige et Soleil	57 750 €	Le École de Musique Neige et Soleil a pour principal objectif de permettre l'enseignement des disciplines musicales.
Ecole de musique La Voix du Léman	39 755 €	Le École de Musique La Voix du Léman, basée à Publier, a pour principal objectif de permettre l'enseignement des disciplines musicales.
Agence économique du Chablais	55 693 €	L'Agence économique du Chablais est une association pour le développement économique des entreprises et de l'emploi
Association LOU VIONNETS	52 800 €	L'association entretient le réseau d'itinéraires balisés (sentiers pédestres/VTT/équestres)

Interventions et débats : néant

Mesdames Josiane LEI, Anne-Cécile VIOLLAND, Caroline SAITER et Monsieur Jean-Marc BOCHATON ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions de plus de 23 000 € versées par la Communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis du Bureau Communautaire :  FAVORABLE

Avis de la Commission Finances :  FAVORABLE

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes et leurs groupements prévue à l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

La réforme de l'instruction budgétaire M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2006 en a modifié le régime.

Ainsi, le régime de droit commun prévoit que les provisions soient semi budgétaires avec cependant la possibilité d'opter pour le régime budgétaire.

Considérant la conciliation en cours avec la société La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes et leurs groupements prévue à l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

La réforme de l'instruction budgétaire M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2006 en a modifié le régime.

Ainsi, le régime de droit commun prévoit que les provisions soient semi budgétaires avec cependant la possibilité d'opter pour le régime budgétaire.

Considérant la négociation en cours avec la société TERRAGR'EAU pour la sortie de la Délégation de Service Public, il est proposé de provisionner 1 000 000 €.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** une provision de 1 000 000 € sur le budget annexe « Méthanisation et compostage »,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis du Bureau Communautaire :  FAVORABLEAvis de la Commission Finances :  FAVORABLE**Taux des taxes communautaires : CFE, TF, TH, TFNB et TEOM**

La Communauté des communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). A ce titre, elle perçoit la totalité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sur son territoire et doit fixer un taux concernant cet impôt.

Par ailleurs, elle continue de percevoir, de même que ses communes membres, la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur le foncier bâti (TF) et la taxe foncière sur le foncier non bâti (TFNB) et doit donc fixer chaque année les taux concernant ces impôts (hormis la TH).

Il est proposé en 2022 de maintenir le niveau de fiscalité au niveau des taux de 2021.

Le formulaire 1259, qui récapitule les produits prévisionnels des taxes directes locales, a été notifié par le DGFIP à la CCPEVA le 17 mars 2022.

Taxe	Taux 2021	Produit 2021	Taux 2022	Produit estimé 2022
CFE	24,20 %	5 373 852 €	24,20 %	5 390 550 €
TH	3,73 %	1 407 555 €	3,73 %	1 474 054 €
TF	2,65 %	2 074 155 €	2,65 %	2 182 673 €
TFNB	12,98 %	105 164 €	12,98 %	108 617 €
TEOM	8,32 %	5 935 565 €	9,80 %	7 227 776 €
GEMAPI	-	516 000 €	-	521 200 €

**Taxe GEMAPI**

Depuis le 1er janvier 2018, la communauté de communes est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention contre les Inondations (GEMAPI).

Lors de la séance du 19 janvier 2018, le conseil communautaire a décidé d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Cette taxe doit contribuer au financement des missions relevant de la GEMAPI, définies aux points 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement et qui sont les suivantes :

1 - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Aménagement visant à préserver, réguler ou restaurer le caractères hydrogéologiques ou géomorphologiques des cours d'eau (création, restauration de zones de rétention temporaires des crues ou du ruissellement)

2 - Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce lac ou à ce plan d'eau

Maintenir son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer au bon état écologique. Enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, élagages ou recépages de la végétation des rives.

#### 5 - Défense contre les inondations et contre la mer

Définition et gestion des systèmes d'endiguement, mise en œuvre de servitudes sur des terrains d'assiette d'ouvrage de prévention des inondations.

#### 8 - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Restauration visant le rétablissement des caractéristiques hydrologiques et morphologiques ainsi que la continuité écologique.

Protection des zones humides et restauration des zones humides dégradées.

Un produit plafonné à 40 € par habitant peut être voté par la collectivité. Ce produit est ensuite transformé au prorata de ce que rapportent les divers taxes concernées (TH, TFNB, TFB, CFE).

Il est proposé de fixer le produit de la taxe GEMAPI 2022 à 521 200 € basé sur un montant de 10 € / habitant, afin de permettre le financement du programme de travaux notamment à déléguer au SIAC.

#### Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les impôts communautaires suivants :
  - o Taux de la taxe sur le foncier bâti (TF) : 2,65 %
  - o Taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 12,98 %
  - o Taux de la Cotisation Foncière sur les Entreprises (CFE) : 24,20 %
  - o Taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 9,80 %
  - o Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à 521 200 €
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## 15. Autorisations de programmes et crédits de paiements du budget principal et des budgets annexes

Rapporteur : G. COLOMER

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Avis de la Commission Finances :

FAVORABLE

Madame la Présidente présente les autorisations de programmes et les crédits de paiement 2022 pour le budget principal et les budgets avec le détail des projets.

Les autorisations de programmes (AP) ont pour objectif de pouvoir programmer les investissements sur plusieurs années sans avoir à budgéter l'intégralité du montant des projets sur une seule année budgétaire. Les autorisations de programmes représentent les montants globaux de chacun des projets. Elles sont accompagnées des crédits de paiement (CP) constitués des dépenses prévisionnelles 2022 qui seront inscrites au budget primitif 2022.

Les AP et les CP sont présentées ci-dessous budget par budget :

### Budget principal

Nom autorisation programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement Après 2026	Montant total autorisation programme
Sentiers - Bords de Dranse	AP-2022-001	650 960 €	249 700 €	244 000 €	160 000 €	156 000 €		1 460 660 €
Sentiers - Schéma Directeur de la Randonnée	AP-2022-002	116 200 €	189 800 €	73 900 €	43 000 €	25 000 €		447 900 €
Habitat - Achat et viabilisation de 10 terrains familiaux pour les gens du voyage	AP-2022-003	285 000 €	430 000 €	510 000 €	410 000 €	410 000 €	205 000 €	2 250 000 €
Véhicules - Renouvellement parc véhicules	AP-2022-004	126 000 €	36 000 €	36 000 €	71 000 €	36 000 €		305 000 €
Bâtiments - Fruitière à Vinzier	AP-2022-005	300 000 €	3 200 000 €	500 000 €				4 000 000 €
Développement social - Bus France service	AP-2022-018		120 000 €					120 000 €

### Budget déchets

Nom autorisation programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement Après 2026	Montant total autorisation programme
Remplacement des bacs de collecte ordures ménagères et emballages par des colonnes	AP-2022-020	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €		3 000 000 €
Achat de camions grue Evolupack	AP-2022-021		1 624 199 €	432 600 €	445 578 €	458 945 €		2 961 322 €
Remplacement du parc de colonnes à verre	AP-2022-022	71 472 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	- €		731 472 €

### Budget Annexe Mobilité

Nom autorisation programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement Après 2026	Montant total autorisation programme
Arrêts de bus	AP-2022-023	600 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	11 300 000 €	14 700 000 €

### Budget Annexe ZAE Les places

Nom autorisation programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement Après 2026	Montant total autorisation programme
Les Places à Bonnevaux	AP-2022-019	50 000 €	238 000 €					288 000 €

## Budget Annexe Eau Potable

Nom autorisation programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement Après 2026	Montant total autorisation programme
Création d'un réservoir à Chatel Meurba	AP-2022-024	500 000 €	400 000 €	850 000 €				1 750 000 €
Renforcement du réseau d'eau potable du Chef-Lieu Bernex	AP-2022-025	300 000 €	420 000 €					720 000 €
Travaux neuf réseaux divers marché à bons de commandes	AP-2022-026	360 000 €	360 000 €					720 000 €
Achat de compteurs	AP-2022-027	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		750 000 €
Matériel de télégestion	AP-2022-028	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €		240 000 €
Matériel de traitement de l'eau	AP-2022-029	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €		120 000 €
Fournitures diverses pour le réseau	AP-2022-030	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €		1 500 000 €
Travaux divers sur les réservoirs et les stations	AP-2022-031	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €		420 000 €

## Budget Annexe Assainissement

Nom autorisation programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement Après 2026	Montant total autorisation programme
Déplacement du poste de relevage de la Dranse	AP-2022-007	700 000 €	900 000 €					1 600 000 €
Suppression STEP Chez Bochet à Saint Paul en Chablais	AP-2022-008	450 000 €	350 000 €	100 000 €				900 000 €
Mise en place de l'assainissement collectif sur le secteur des Ogays à Abondance	AP-2022-009	267 500 €	228 420 €					495 920 €
Mise en place de l'assainissement collectif sur le secteur de la Gerbaz commune de Féternes	AP-2022-011	88 000 €	178 000 €					266 000 €
Modification du réseau d'assainissement du Parc de l'Abbaye à Neuvecelle	AP-2022-012	160 000 €	160 000 €					320 000 €
Mise en place d'un assainissement collectif secteur des Huttins à Publier	AP-2022-013	25 000 €	157 000 €					182 000 €
Travaux divers dans les STEP et les postes de relèvement	AP-2022-014	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 800 000 €
Travaux divers sur le réseau d'assainissement	AP-2022-015	955 000 €	955 000 €	955 000 €	955 000 €	955 000 €	955 000 €	5 730 000 €
Appareils de traitement	AP-2022-016	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	1 080 000 €
Petites fournitures d'entretien et d'équipement	AP-2022-017	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	240 000 €

### Interventions et débats :

*Monsieur Jean GUILLARD remarque que le nombre de programmes présentés est très élevé. Il conviendrait de réduire la liste, pour se concentrer sur les programmes d'un montant seuil de 500.000 euros et d'une durée minimale de 2 ans, par exemple. Cela dit, la démarche est louable, car source de visibilité sur l'avenir.*

*Monsieur Christian PODEVIN rappelle que le SYMAGEV se charge d'acheter les terrains destinés aux gens du voyage. Néanmoins, le CCPEVA avait envisagé d'acheter ces terrains, pour les revendre au SYMAGEV ensuite.*

*Madame la Présidente explique que la communauté de communes paierait les terrains à un prix plus élevé que ce que le SYMAGEV veut acheter.*

*Madame Dominique GIRAUD signale avoir participé à la visite des ordures ménagères. Elle attire l'attention des membres de l'assemblée sur la position des câbles électriques et des équipements communaux, qui risquent de gêner le passage des camions. Il conviendrait de demander aux agents techniques de se rendre sur les lieux pour prendre la mesure du problème.*

*Monsieur Bruno GILLET ajoute que les élus de Saint-Paul-en Chablais ont demandé le renforcement du carrefour de Praubert, fortement attendu par les riverains.*

*Madame la Présidente concède que le nombre de programmes apparaît trop élevé. Les projets présentés ont déjà été validés. Il ne faut pas en conclure que de nouveaux travaux ne verront pas le jour.*

*Monsieur Bruno GILLET précise que la question des travaux du carrefour a été soulevée en réunion à Saint-Paul-en-Chablais. Ils ont été jugés prioritaires.*

*Madame la Présidente ajoute que ces travaux ne relèvent pas d'une AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement) à proprement parler, puisqu'ils peuvent directement figurer dans le budget annuel.*

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les autorisations de programmes et les crédits de paiement du budget principal et des budgets annexes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

16. Vote des comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes

Rapporteur : G. COLOMER

Avis du Bureau Communautaire :

 FAVORABLE

Avis de la Commission Finances :

 FAVORABLE

Annexes « Comptes de gestion 2021 »

Madame la Présidente présente les comptes de gestion 2021 pour le budget principal et les budgets annexes avec le détail des écritures réalisées en dépenses et en recettes, en investissement et en fonctionnement, les opérations réelles ou d'ordre.

074016  
TRES. EVIAN-LES-BAINS



Etat II-2  
Exercice 2021

62800 - CC PAYS EVIAN VALLEE ABONDANCE

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT ; EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	228 407,58		-405 370,50		-176 962,92
Fonctionnement	7 919 029,86	1 674 628,37	1 158 813,63		7 403 215,12
<b>TOTAL I</b>	<b>8 147 437,44</b>	<b>1 674 628,37</b>	<b>753 443,13</b>		<b>7 226 252,20</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>62802-DECHETS TRI SELECTIF-CCP</b>					
Investissement	229 001,80		628 896,42		857 898,22
Fonctionnement	161 400,35		406 864,35		568 264,70
<b>Sous-Total</b>	<b>390 402,15</b>		<b>1 035 760,77</b>		<b>1 426 162,92</b>
<b>62804-METHANISATION COMPOST-CC</b>					
Investissement	-444 893,90		-135 663,66		-580 557,56
Fonctionnement	92 317,34	92 317,34	654 306,47		654 306,47
<b>Sous-Total</b>	<b>-352 576,56</b>	<b>92 317,34</b>	<b>518 642,81</b>		<b>73 748,91</b>
<b>62806-ZAE CRET LUGRIN-CCPEVA</b>					
Investissement					

62800 - CC PAYS EVIAN VALLEE ABONDANCE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement					
Sous-Total					
62807-ZAE DE CARTHÉRAY-CCPEVA					
Investissement	-1 534 153,24		521 843,09		-1 012 310,15
Fonctionnement	852 747,04		-613 921,26		238 825,78
Sous-Total	-681 406,20		-92 078,17		-773 484,37
62808-ZAE DE LA CRETO-CCPEVA					
Investissement	-1 106 362,81		275 377,41		-830 985,40
Fonctionnement	273 000,60		-1 545,21		271 455,39
Sous-Total	-833 362,21		273 832,20		-559 530,01
62809-ZAE LES PLACES-CCPEVA					
Investissement	-82 220,25				-82 220,25
Fonctionnement	95 000,00				95 000,00
Sous-Total	12 779,75				12 779,75
62810-ZAE DE MONTIGNY-CCPEVA					
Investissement					

62800 - CC PAYS EVIAN VALLEE ABONDANCE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement					
Sous-Total					
62815-GEMAPI-CCPEVA					
Investissement					
Fonctionnement			1 218 800,00		1 218 800,00
Sous-Total			1 218 800,00		1 218 800,00
TOTAL II	-1 464 163,07	92 317,34	2 954 957,61		1 398 477,20
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
62801-ASST COLLECTIF-CCPEVA					
Investissement	-2 066 629,99		2 718 659,68		652 029,69
Fonctionnement	6 200 514,91	3 299 408,99	-1 455 069,59		1 446 036,33
Sous-Total	4 133 884,92	3 299 408,99	1 263 590,09		2 098 066,02
62805-MOBILITE TRANSPORTS-CCPE					
Investissement	238 510,92		-424 177,34		-185 666,42

62800 - CC PAYS EVIAN VALLEE ABONDANCE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	1 986 996,45		-596 122,68		1 390 873,77
Sous-Total	2 225 507,37		-1 020 300,02		1 205 207,35
62811-BAT ACTIVITES ECO-CCPEVA					
Investissement	177 197,95		18 000,00		195 197,95
Fonctionnement	-22 593,80		-14 997,94		-37 591,74
Sous-Total	154 604,15		3 002,06		157 606,21
62813-EAU POTABLE-CCPEVA					
Investissement			-2 225 236,00		-2 225 236,00
Fonctionnement			1 171 260,21		1 171 260,21
Sous-Total			-1 053 975,79		-1 053 975,79
62814-DSP EAU POTABLE-CCPEVA					
Investissement			-24 603,00		-24 603,00
Fonctionnement			33 338,08		33 338,08
Sous-Total			8 735,08		8 735,08
TOTAL III	6 513 996,44	3 299 408,99	-798 948,58		2 415 638,87
TOTAL I - II + III	13 197 270,81	5 066 354,70	2 909 452,16		11 040 368,27

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis du Bureau Communautaire :

 FAVORABLE

Avis de la Commission Finances :

 FAVORABLE

Annexe « Comptes administratifs 2021 »

Pour cette délibération, Madame Josiane LEI, Présidente, est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président présente les comptes administratifs 2021 pour le budget principal et les budgets annexes avec le détail des écritures réalisées en dépenses et en recettes, en investissement et en fonctionnement, les opérations réelles ou d'ordre.

Le compte administratif est émis par l'ordonnateur (la collectivité) et est le reflet exact du compte de gestion émis par la comptable (Trésorerie).

Budget « principal »

## CCPEVA - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	21 373 468,14	G	22 532 281,77
	Section d'investissement	B	3 885 005,03	H	3 479 634,53
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 244 401,49 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	228 407,58 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	25 258 473,17	= G+H+I+J	32 484 725,37
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	4 869 484,19	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	4 869 484,19	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	21 373 468,14	= G+I+K	28 776 683,26
	Section d'investissement	= B+D+F	8 754 489,22	= H+J+L	3 708 042,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	30 127 957,36	= G+H+I+J+K+L	32 484 725,37

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	7 435 356,40	G	7 842 220,75
	Section d'investissement	B	583 321,54	H	1 212 217,96
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	161 400,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	229 001,80 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>8 018 677,94</b>	= G+H+I+J	<b>9 444 840,86</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 435 356,40	= G+I+K	8 003 621,10
	Section d'investissement	= B+D+F	583 321,54	= H+J+L	1 441 219,76
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>8 018 677,94</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>9 444 840,86</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	179 704,95	G	834 011,42
	Section d'investissement	B	230 000,00	H	94 336,34
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	444 893,90 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>854 598,85</b>	= G+H+I+J	<b>928 347,76</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	<b>179 704,95</b>	= G+I+K	<b>834 011,42</b>
	Section d'investissement	= B+D+F	<b>674 893,90</b>	= H+J+L	<b>94 336,34</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>854 598,85</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>928 347,76</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	68 400,00	G	1 287 200,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

+

+

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=

=

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	68 400,00	= G+H+I+J	1 287 200,00
---	-----------	-----------	-----------	--------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	68 400,00	= G+I+K	1 287 200,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	68 400,00	= G+H+I+J+K+L	1 287 200,00

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	4 400 486,21	G	3 804 363,53	G-A	-596 122,68
	Section d'investissement	B	463 656,10	H	39 478,76	H-B	-424 177,34

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 986 996,45 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	238 510,92 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	4 864 142,31	Q=	6 069 349,66	=Q-P	1 205 207,35
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	4 400 486,21	= G+I+K	5 791 359,98	1 390 873,77	
	Section d'investissement	= B+D+F	463 656,10	= H+J+L	277 989,68	-185 666,42	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 864 142,31	= G+H+I+J+K+L	6 069 349,66	1 205 207,35	

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 311 579,33	G	4 482 839,54	G-A	1 171 260,21
	Section d'investissement	B	2 352 322,12	H	127 086,12	H-B	-2 225 236,00

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

= =

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	5 663 901,45	Q= G+H+I+J	4 609 925,66	=Q-P	-1 053 975,79

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	415 320,20	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	415 320,20	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	3 311 579,33	= G+I+K	4 482 839,54		1 171 260,21
	Section d'investissement	= B+D+F	2 767 642,32	= H+J+L	127 086,12		-2 640 556,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 079 221,65	= G+H+I+J+K+L	4 609 925,66		-1 469 295,99

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 0,00	G 33 338,08	G-A	33 338,08
	Section d'investissement	B 24 603,00	H 0,00	H-B	-24 603,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 24 603,00	Q= G+H+I+J 33 338,08	=Q-P	8 735,08

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 0,00	= G+I+K 33 338,08		33 338,08
	Section d'investissement	= B+D+F 24 603,00	= H+J+L 0,00		-24 603,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 24 603,00	= G+H+I+J+K+L 33 338,08		8 735,08

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	6 295 741,47	G	4 840 671,88	G-A	-1 455 069,59
	Section d'investissement	B	3 135 056,62	H	5 853 716,30	H-B	2 718 659,68

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 901 105,92 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 066 629,99 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D	11 497 428,08	Q= G+H+I+J	13 595 494,10	=Q-P	2 098 066,02

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	2 922 658,48	L	1 342 472,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	2 922 658,48	= K+L	1 342 472,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	6 295 741,47	= G+I+K	7 741 777,80	1 446 036,33	
	Section d'investissement	= B+D+F	8 124 345,09	= H+J+L	7 196 188,30	-928 156,79	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	14 420 086,56	= G+H+I+J+K+L	14 937 966,10	517 879,54	

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 14 997,94	G 0,00	G-A -14 997,94
	Section d'investissement	B 0,00	H 18 000,00	H-B 18 000,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 22 593,80 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 177 197,95 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 37 591,74	Q= G+H+I+J 195 197,95	=Q-P 157 606,21

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 37 591,74	= G+I+K 0,00	-37 591,74
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 195 197,95	195 197,95
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 37 591,74	= G+H+I+J+K+L 195 197,95	157 606,21

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	4 692 825,26	G	4 078 904,00
	Section d'investissement	B	4 706 338,74	H	5 228 181,83
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	852 747,04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 534 153,24 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	10 933 317,24	= G+H+I+J	10 159 832,87
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 692 825,26	= G+I+K	4 931 651,04
	Section d'investissement	= B+D+F	6 240 491,98	= H+J+L	5 228 181,83
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	10 933 317,24	= G+H+I+J+K+L	10 159 832,87

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	1 719 880,93	G	1 718 335,72
	Section d'investissement	B	1 505 334,40	H	1 780 711,81
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	273 000,60 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 106 362,81 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	4 331 578,14	= G+H+I+J	3 772 048,13
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 719 880,93	= G+I+K	1 991 336,32
	Section d'investissement	= B+D+F	2 611 697,21	= H+J+L	1 780 711,81
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	4 331 578,14	= G+H+I+J+K+L	3 772 048,13

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	82 220,25	G	82 220,25
	Section d'investissement	B	82 220,25	H	82 220,25
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	95 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	82 220,25 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	246 660,75	= G+H+I+J	259 440,50
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	82 220,25	= G+I+K	177 220,25
	Section d'investissement	= B+D+F	164 440,50	= H+J+L	82 220,25
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	246 660,75	= G+H+I+J+K+L	259 440,50

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	0,00	= G+H+I+J	0,00
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	0,00	= G+H+I+J+K+L	0,00

## Budget annexe « ZAE Montigny »

Aucune opération en 2021

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis du Bureau Communautaire :

 FAVORABLE

Avis de la Commission Finances :

 FAVORABLE

Après avoir présenté les comptes administratifs et les comptes de gestion, Madame la Présidente présente les affectations des résultats 2021 pour le budget principal et les budgets annexes.

	Budget principal	Déchets	Méthanisation	Assainissement	Mobilité	BAE	Eau régie	Eau DSP	Gémapi
<b>Résultats 2020</b>									
résultat de fonctionnement reporté en 2020	7 919 029,86 €	161 400,35 €	92 317,34 €	6 200 514,91 €	1 986 996,45 €	-22 593,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
résultat d'investissement reporté en 2020	228 407,58 €	229 001,80 €	-444 893,90 €	-2 066 629,99 €	238 510,92 €	177 197,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Solde d'exécution de la section de la section d'investissement 2021</b>									
Recettes investissement exercice 2021	3 479 634,53 €	1 212 217,96 €	94 336,34 €	5 853 716,30 €	39 478,76 €	18 000,00 €	127 086,12 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses investissement exercice 2021	3 885 005,03 €	585 321,54 €	230 000,00 €	3 135 056,62 €	463 656,10 €	0,00 €	2 352 322,12 €	24 603,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement 2021	-405 370,50 €	626 896,42 €	-135 663,66 €	2 718 659,68 €	-424 177,34 €	18 000,00 €	-2 225 236,00 €	-24 603,00 €	0,00 €
Solde d'exécution cumulé 2020/2021	-176 962,92 €	855 898,22 €	-580 557,56 €	652 029,69 €	-185 666,42 €	195 197,95 €	-2 225 236,00 €	-24 603,00 €	0,00 €
<b>Restes à réaliser 2021</b>									
Dépenses d'investissement 2021	4 869 484,19 €	157 575,53 €	0,00 €	2 922 658,48 €	0,00 €	0,00 €	415 320,20 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 342 472,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	-4 869 484,19 €	-157 575,53 €	0,00 €	-1 580 186,48 €	0,00 €	0,00 €	-415 320,20 €	0,00 €	0,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2021</b>									
Solde d'exécution d'investissement cumulé 2020/2021	-176 962,92 €	855 898,22 €	-580 557,56 €	652 029,69 €	-185 666,42 €	195 197,95 €	-2 149 261,82 €	-24 603,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2021	-4 869 484,19 €	-157 575,53 €	0,00 €	-1 580 186,48 €	0,00 €	0,00 €	-415 320,20 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement total 2021	-5 046 447,11 €	698 322,69 €	-580 557,56 €	-928 156,79 €	-185 666,42 €	195 197,95 €	-2 564 582,02 €	-24 603,00 €	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement 2021 à affecter</b>									
Recettes fonctionnement 2021	22 532 281,77 €	7 842 220,75 €	834 011,42 €	4 840 671,88 €	3 804 363,53 €	0,00 €	4 482 839,54 €	33 338,08 €	1 287 200,00 €
Dépenses fonctionnement 2021	21 373 468,14 €	7 435 356,40 €	179 704,95 €	6 295 741,47 €	4 400 486,21 €	14 997,94 €	3 311 579,33 €	0,00 €	68 400,00 €
Résultat de fonctionnement 2021	1 158 813,63 €	406 864,35 €	654 306,47 €	-1 455 069,59 €	-596 122,68 €	-14 997,94 €	1 171 260,21 €	33 338,08 €	1 218 800,00 €
Résultat de fonctionnement 2020	7 919 029,86 €	161 400,35 €	92 317,34 €	6 200 514,91 €	1 986 996,45 €	-22 593,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total à affecter	9 077 843,49 €	568 264,70 €	746 623,81 €	4 745 445,32 €	1 390 873,77 €	-37 591,74 €	1 171 260,21 €	33 338,08 €	1 218 800,00 €
<b>Affectation des résultats pour 2022</b>									
couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2021 (cpte 1068)	-5 046 447,11 €	0,00 €	-580 557,56 €	-928 156,79 €	-185 666,42 €	0,00 €	-1 171 260,21 €	-24 603,00 €	0,00 €
Excédent / déficit de fonctionnement à reporter au BP 2022 (cpte 002)	4 031 396,38 €	568 264,70 €	166 066,25 €	3 817 288,53 €	1 205 207,35 €	-37 591,74 €	0,00 €	8 735,08 €	1 218 800,00 €
Excédent / déficit d'investissement à reporter au BP 2022 (cpte 001)	-176 962,92 €	855 898,22 €	-580 557,56 €	652 029,69 €	-185 666,42 €	195 197,95 €	-2 149 261,82 €	-24 603,00 €	0,00 €

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire, par 37 voix pour et 10 abstentions concernant le budget annexe de Méthanisation (celles de Maxime JULLIARD, Jacques GRANDCHAMP et le pouvoir qu'il porte de James WALKER, Sylviane DENIAU et le pouvoir qu'elle porte de Gilles TOURNIER, Dominique GIRAUD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD et le pouvoir qu'il porte d'Isabelle LANG, Bruno GILLET)

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2021 du budget principal et des budgets annexes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## 19. Vote du budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes

Rapporteur : G. COLOMER

Avis du Bureau Communautaire :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Finances :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Économie et Attractivité :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Sentiers :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Eau et Assainissement :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Environnement, Développement durable et Circuits courts :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Pays d'Art et d'Histoire :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Mobilité multimodale :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Gestion des Déchets et Tri sélectif :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis du Conseil Local de Développement :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE

Annexe 1 « Rapport du budget primitif 2022 »

Annexe 2 « Budget primitif 2022 »

Madame la Présidente présente les documents budgétaires 2022 pour le budget primitif du budget principal et les budgets annexes avec le détail des écritures réalisées en dépenses et en recettes, en investissement et en fonctionnement, les opérations réelles ou d'ordre.

Budget « principal »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021	
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	2 996 080 €	1 699 840 €	5 838 816 €	2 842 736 €	
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 400 000 €	2 120 708 €	3 022 604 €	622 604 €	
		014 - Atténuations de produits	9 540 000 €	9 538 353 €	10 632 554 €	1 092 554 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	2 620 364 €		- €	-2 620 364 €	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	943 200 €	948 373 €	855 900 €	- 87 300 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	5 094 760 €	4 369 033 €	3 614 090 €	-1 480 670 €	
		66 - Charges financières	160 000 €	147 671 €	195 000 €	35 000 €	
		67 - Charges exceptionnelles	2 655 135 €	2 549 490 €	2 474 770 €	- 180 365 €	
		<b>Total D - Dépense</b>		<b>26 409 539 €</b>	<b>21 373 468 €</b>	<b>26 633 734 €</b>	<b>224 195 €</b>
		R - Recette		002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 244 401 €	6 244 401 €	4 031 396 €
013 - Atténuations de charges	- €			37 971 €	38 000 €	38 000 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 €			1 629 €	5 000 €	3 300 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	532 300 €			476 840 €	649 100 €	116 800 €	
73 - Impôts et taxes	16 485 073 €			16 120 231 €	15 830 853 €	- 654 220 €	
74 - Dotations et participations	3 010 035 €			5 709 714 €	5 866 157 €	2 856 122 €	
75 - Autres produits de gestion courante	136 030 €			134 772 €	180 228 €	44 198 €	
77 - Produits exceptionnels	- €			51 125 €	33 000 €	33 000 €	
<b>Total R - Recette</b>				<b>26 409 539 €</b>	<b>28 776 683 €</b>	<b>26 633 734 €</b>	<b>224 195 €</b>
I - Investissement	D - Dépense			001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €		176 963 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 €	1 629 €	5 000 €	3 300 €	
		16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000 €	420 293 €	930 000 €	480 000 €	
		20 - Immobilisations incorporelles	960 370 €	427 918 €	2 966 964 €	2 006 594 €	
		204 - Subventions d'équipement versées	4 236 717 €	3 972 975 €	2 042 486 €	-2 194 231 €	
		21 - Immobilisations corporelles	3 612 358 €	1 245 543 €	1 758 964 €	-1 853 394 €	
		23 - Immobilisations en cours	908 679 €	2 686 132 €	3 304 138 €	2 395 459 €	
		27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	2 369 614 €	2 369 614 €	
		<b>Total D - Dépense</b>		<b>10 169 824 €</b>	<b>8 754 489 €</b>	<b>13 554 129 €</b>	<b>3 384 305 €</b>
		R - Recette		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	228 408 €	228 408 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 620 364 €				- €	-2 620 364 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	943 200 €			948 373 €	855 900 €	- 87 300 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 282 287 €			458 406 €	866 975 €	- 415 312 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 674 628 €			1 674 628 €	5 046 447 €	3 371 819 €	
13 - Subventions d'investissement	2 231 469 €			339 014 €	1 393 310 €	- 838 159 €	
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	- €			58 844 €	- €	- €	
23 - Immobilisations en cours	- €			368 €	- €	- €	
27 - Autres immobilisations financières	37 500 €			- €	- €	- 37 500 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 151 968 €			- €	5 391 496 €	4 239 528 €	
<b>Total R - Recette</b>		<b>10 169 824 €</b>	<b>3 708 042 €</b>	<b>13 554 129 €</b>	<b>3 384 305 €</b>		

## Budget « déchets tris sélectifs »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021	
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	5 048 094 €	5 031 400 €	5 959 440 €	911 346 €	
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 200 000 €	1 144 296 €	1 273 502 €	73 502 €	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	474 605 €	474 579 €	474 605 €	- €	
		65 - Autres charges de gestion courante	774 000 €	736 120 €	795 010 €	21 010 €	
		66 - Charges financières	54 000 €	48 905 €	48 000 €	- 6 000 €	
		67 - Charges exceptionnelles	6 000 €	56 €	- €	- 6 000 €	
		<b>Total D - Dépense</b>	<b>7 556 699 €</b>	<b>7 435 356 €</b>	<b>8 550 557 €</b>	<b>993 858 €</b>	
		R - Recette	002 - Résultat de fonctionnement reporté	161 400 €	161 400 €	568 265 €	406 864 €
			013 - Atténuations de produits	- €	13 436 €	- €	- €
			70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 600 €	479 008 €	280 100 €	98 500 €
73 - Impôts et taxes	5 871 636 €		5 935 565 €	7 212 762 €	1 341 126 €		
74 - Dotations et participations	400 000 €		508 158 €	432 500 €	32 500 €		
75 - Autres produits de gestion courante	942 063 €		903 053 €	56 931 €	- 885 132 €		
77 - Produits exceptionnels	- €		3 001 €	- €	- €		
<b>Total R - Recette</b>	<b>7 556 699 €</b>		<b>8 003 621 €</b>	<b>8 550 557 €</b>	<b>993 858 €</b>		
I - Investissement	D - Dépense	16 - Emprunts et dettes assimilées	201 000 €	198 071 €	231 000 €	30 000 €	
		20 - Immobilisations incorporelles	50 000 €	5 652 €	101 338 €	51 338 €	
		21 - Immobilisations corporelles	873 852 €	379 599 €	1 737 930 €	864 078 €	
	<b>Total D - Dépense</b>	<b>1 124 852 €</b>	<b>583 322 €</b>	<b>2 070 268 €</b>	<b>945 416 €</b>		
	R - Recette	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	229 002 €	229 002 €	855 898 €	626 896 €	
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	474 605 €	474 579 €	474 605 €	- €	
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €	
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	90 714 €	61 159 €	285 090 €	194 376 €	
		16 - Emprunts et dettes assimilées	676 480 €	676 480 €	454 674 €	- 221 806 €	
		<b>Total R - Recette</b>	<b>1 470 801 €</b>	<b>1 441 220 €</b>	<b>2 070 268 €</b>	<b>599 467 €</b>	

## Budget « Méthanisation et compostage »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021	
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	140 600 €	128 636 €	235 150 €	94 550 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	160 810 €	- €	- €	- 160 810 €	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 019 €	2 019 €	2 019 €	- 500 000 €	
		66 - Charges financières	54 000 €	49 050 €	47 000 €	- 7 000 €	
		68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	- €	- €	1 000 000 €	1 000 000 €	
		<b>Total D - Dépense</b>	<b>857 429 €</b>	<b>179 705 €</b>	<b>1 284 169 €</b>	<b>426 740 €</b>	
		R - Recette	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	166 066 €	166 066 €
			70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	1 200 €	- €	- €
			74 - Dotations et participations	182 811 €	182 811 €	182 811 €	- €
			75 - Autres produits de gestion courante	674 618 €	650 000 €	935 292 €	260 674 €
<b>Total R - Recette</b>	<b>857 429 €</b>	<b>834 011 €</b>	<b>1 284 169 €</b>	<b>426 740 €</b>			
I - Investissement	D - Dépense	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	444 894 €	444 894 €	580 558 €	135 664 €	
		16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000 €	230 000 €	230 000 €	- €	
		20 - Immobilisations incorporelles	96 000 €	- €	90 000 €	- 6 000 €	
		21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	136 340 €	136 340 €	
	<b>Total D - Dépense</b>	<b>770 894 €</b>	<b>674 894 €</b>	<b>1 036 898 €</b>	<b>266 004 €</b>		
	R - Recette	021 - Virement de la section de fonctionnement	160 810 €	- €	- €	- 160 810 €	
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 019 €	2 019 €	2 019 €	- 500 000 €	
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	108 065 €	- €	14 764 €	- 93 302 €	
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	92 317 €	92 317 €	580 558 €	488 240 €	
		16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	439 557 €	439 557 €	
<b>Total R - Recette</b>		<b>863 212 €</b>	<b>94 336 €</b>	<b>1 036 898 €</b>	<b>173 686 €</b>		

## Budget « GEMAPI »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	125 000 €	5 400 €	112 400 €	- 12 600 €
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €	35 395 €	35 395 €
		014 - Atténuations de charges	- €	- €	28 000 €	28 000 €
		023 - Virement à la section d'investissement	1 094 000 €	- €	1 060 833 €	- 33 167 €
		65 - Autres charges de gestion courante	63 000 €	63 000 €	65 000 €	2 000 €
		<b>Total D - Dépense</b>		<b>1 282 000 €</b>	<b>68 400 €</b>	<b>1 301 628 €</b>
R - Recette		002- Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	1 218 800 €	
		73 - Impôts et taxes	516 000 €	521 200 €	521 200 €	5 200 €
		77 - Produits exceptionnels	766 000 €	766 000 €	- €	- 766 000 €
		<b>Total R - Recette</b>	<b>1 282 000 €</b>	<b>1 287 200 €</b>	<b>1 740 000 €</b>	<b>760 800 €</b>
I - Investissement	D - Dépense	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €
		20 - Immobilisations incorporelles	182 000 €	- €	9 600 €	- 172 400 €
		21 - Immobilisations corporelles	43 000 €	- €	43 000 €	- €
		23 - Immobilisations en cours	1 176 000 €	- €	1 214 515 €	38 515 €
		<b>Total D - Dépense</b>	<b>1 401 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 267 115 €</b>	<b>- 133 885 €</b>
		R - Recette	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 094 000 €	- €	1 060 833 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	229 820 €	- €	206 283 €	- 23 537 €	
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	77 180 €	- €	- €	- 77 180 €	
<b>Total R - Recette</b>		<b>1 401 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 267 115 €</b>	<b>- 133 885 €</b>	

## Budget « Mobilité »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021	
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	4 457 479 €	4 361 007 €	4 185 601 €	- 271 878 €	
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €	170 289 €	170 289 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	694 663 €	694 663 €	- €	- 694 663 €	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000 €	39 479 €	132 000 €	92 000 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	1 224 865 €	1 224 865 €	
		67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	
		<b>Total D - Dépense</b>		<b>5 192 142 €</b>	<b>5 095 149 €</b>	<b>5 712 755 €</b>	<b>520 613 €</b>
		R - Recette	002 - Résultat d'exploitation reporté	1 986 996 €	1 986 996 €	1 205 207 €	- 781 789 €
	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	11 000 €	8 219 €	- €	- 11 000 €		
	73 - Produits issus de la fiscalité	700 000 €	1 266 261 €	1 270 000 €	570 000 €		
	74 - Subventions d'exploitation	2 494 146 €	2 529 784 €	1 875 000 €	- 619 146 €		
	77 - Produits exceptionnels	- €	100 €	1 362 548 €	1 362 548 €		
<b>Total R - Recette</b>		<b>5 192 142 €</b>	<b>5 791 360 €</b>	<b>5 712 755 €</b>	<b>520 613 €</b>		
I - Investissement	D - Dépense	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	185 666 €	185 666 €	
		20 - Immobilisations incorporelles	250 000 €	1 735 €	255 220 €	5 220 €	
		204 - Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €	- €	
		21 - Immobilisations corporelles	1 011 375 €	461 921 €	940 600 €	- 70 775 €	
		23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	
	<b>Total D - Dépense</b>		<b>1 261 375 €</b>	<b>463 656 €</b>	<b>1 381 486 €</b>	<b>120 111 €</b>	
	R - Recette	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	238 511 €	238 511 €	- €	- 238 511 €	
		021 - Virement de la section d'exploitation	694 663 €	694 663 €	- €	- 694 663 €	
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	185 666 €		
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000 €	39 479 €	132 000 €	92 000 €	
13 - Subventions d'investissement		- €	- €	62 596 €	62 596 €		
16 - Emprunts et assimilés	228 202 €	- €	1 001 224 €	773 022 €			
<b>Total R - Recette</b>		<b>1 201 376 €</b>	<b>972 653 €</b>	<b>1 381 486 €</b>	<b>180 111 €</b>		

## Budget « Eau potable »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021		
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	1 650 000 €	970 232 €	1 508 500 €	- 141 500 €		
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 515 400 €	1 080 002 €	1 400 000 €	- 115 400 €		
		014 - Atténuations de produits	870 000 €	846 000 €	1 973 000 €	1 103 000 €		
		023 - Virement à la section d'investissement	250 000 €	- €	- €	- 250 000 €		
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600 000 €	41 524 €	1 600 000 €	- €		
		65 - Autres charges de gestion courante	35 000 €	2 €	1 000 €	- 34 000 €		
		66 - Charges financières	350 000 €	349 985 €	350 000 €	- €		
		67 - Charges exceptionnelles	250 000 €	23 834 €	55 000 €	- 195 000 €		
		<b>Total D - Dépense</b>		<b>6 520 400 €</b>	<b>3 311 579 €</b>	<b>6 887 500 €</b>	<b>367 100 €</b>	
		R - Recette	002 - Résultat de fonctionnement reporté		- €	- €	- €	- €
				013 - Atténuations de charges	10 000 €	707 €	500 €	- 9 500 €
				042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000 €	- €	272 383 €	72 383 €
				70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	6 300 000 €	4 282 663 €	6 479 367 €	179 367 €
74 - Subventions d'exploitation	120 000 €			186 798 €	120 000 €	- €		
75 - Autres produits de gestion courante	208 700 €			11 115 €	13 250 €	- 195 450 €		
76 - Produits financiers	5 000 €			- €	- €	- 5 000 €		
77 - Produits exceptionnels	40 000 €			1 556 €	2 000 €	- 38 000 €		
<b>Total R - Recette</b>				<b>6 883 700 €</b>	<b>4 482 840 €</b>	<b>6 887 500 €</b>	<b>3 800 €</b>	
I - Investissement	D - Dépense	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	2 149 262 €	2 149 262 €		
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000 €	- €	272 383 €	72 383 €		
		16 - Emprunts et dettes assimilées	1 200 000 €	770 283 €	1 200 000 €	- €		
		20 - Immobilisations incorporelles	150 000 €	237 099 €	227 911 €	77 911 €		
		21 - Immobilisations corporelles	2 200 000 €	1 675 371 €	3 924 409 €	1 724 409 €		
		23 - Immobilisations en cours	2 500 000 €	84 889 €	1 400 000 €	- 1 100 000 €		
		<b>Total D - Dépense</b>		<b>6 250 000 €</b>	<b>2 767 642 €</b>	<b>9 173 965 €</b>	<b>2 923 965 €</b>	
		R - Recette	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €	- €	- €	- €
				021 - Virement de la section d'exploitation	250 000 €	- €	- €	- 250 000 €
				040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600 000 €	41 524 €	1 600 000 €	- €
				1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	1 171 280 €	1 171 280 €
				13 - Subventions d'investissement	1 000 000 €	84 291 €	680 615 €	- 319 385 €
				16 - Emprunts et dettes assimilées	3 400 000 €	- €	5 722 089,81 €	2 322 090 €
23 - Immobilisations en cours	- €			1 271 €	- €	- €		
<b>Total R - Recette</b>		<b>6 250 000 €</b>	<b>127 086 €</b>	<b>9 173 965 €</b>	<b>2 923 965 €</b>			

## Budget « DSP eau potable »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	Proposition 2022	Variation financé 2022/2021	
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	5 150 €	- €	5 000 €	- 150 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	33 735 €	33 735 €	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000 €	- €	- €	- 29 000 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	5 150 €	- €	5 000 €	- 150 €	
		67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	- €	5 000 €	- €	
		<b>Total D - Dépense</b>		<b>44 300 €</b>	<b>- €</b>	<b>48 735 €</b>	<b>4 435 €</b>
R - Recette	002 - Résultat de fonctionnement reporté		- €	- €	8 735 €	8 735 €	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 300 €	- €	- €	- 4 300 €	
		043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 300 €	- €	- €	- 4 300 €	
		75 - Autres produits de gestion courante	40 000 €	33 338 €	40 000 €	- €	
<b>Total R - Recette</b>		<b>48 600 €</b>	<b>33 338 €</b>	<b>48 735 €</b>	<b>135 €</b>		
I - Investissement	D - Dépense	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	24 603 €	24 603 €	
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 300 €	- €	- €	- 4 300 €	
		21 - Immobilisations corporelles	24 700 €	24 603 €	160 000 €	135 300 €	
		<b>Total D - Dépense</b>		<b>29 000 €</b>	<b>24 603 €</b>	<b>184 603 €</b>	<b>155 603 €</b>
		R - Recette	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		29 000 €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €			- €	33 735 €	33 735 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €			- €	24 603 €	24 603 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €			- €	126 265 €	126 265 €	
<b>Total R - Recette</b>		<b>29 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>184 603 €</b>	<b>155 603 €</b>		

## Budget « Assainissement collectif »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021	
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	1 410 200 €	1 259 041 €	1 475 200 €	65 000 €	
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	675 000 €	534 039 €	568 437 €	- 106 563 €	
		014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	
		<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 239 308 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 354 555 €</b>	<b>115 247 €</b>	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 930 597 €	1 930 539 €	1 930 597 €	- €	
		65 - Autres charges de gestion courante	2 150 000 €	1 934 335 €	2 150 000 €	- €	
		66 - Charges financières	390 000 €	364 985 €	338 000 €	- 52 000 €	
		67 - Charges exceptionnelles	300 000 €	272 802 €	300 000 €	- €	
		<b>Total D - Dépense</b>	<b>10 095 105 €</b>	<b>6 295 741 €</b>	<b>10 116 789 €</b>	<b>21 684 €</b>	
		R - Recette	002 - Résultat d'exploitation reporté	2 901 106 €	2 901 106 €	3 817 289 €	916 183 €
			013 - Atténuations de charges	- €	1 632 €	- €	- €
			042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	405 000 €	404 400 €	390 500 €	- 14 500 €
			70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	5 009 000 €	3 854 140 €	5 009 000 €	- €
74 - Subventions d'exploitation	50 000 €		70 573 €	50 000 €	- €		
75 - Autres produits de gestion courante	1 750 000 €		432 183 €	850 000 €	- 900 000 €		
77 - Produits exceptionnels	- €		77 744 €	- €	- €		
<b>Total R - Recette</b>	<b>10 115 106 €</b>	<b>7 741 778 €</b>	<b>10 116 789 €</b>	<b>1 683 €</b>			
I - Investissement	D - Dépense	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 066 630 €	2 066 630 €	- €	- 2 066 630 €	
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	405 000 €	404 400 €	390 500 €	- 14 500 €	
		16 - Emprunts et dettes assimilées	930 000 €	914 963 €	880 000 €	- 50 000 €	
		20 - Immobilisations incorporelles	384 000 €	94 690 €	462 959 €	78 959 €	
		21 - Immobilisations corporelles	2 082 099 €	1 338 878 €	1 934 704 €	- 147 395 €	
		23 - Immobilisations en cours	8 368 387 €	3 304 784 €	7 961 296 €	- 407 091 €	
		<b>Total D - Dépense</b>	<b>14 236 116 €</b>	<b>8 124 345 €</b>	<b>11 629 458 €</b>	<b>- 2 606 658 €</b>	
		R - Recette	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	652 030 €	652 030 €
			021 - Virement de la section d'exploitation	3 239 308 €	- €	3 354 555 €	115 247 €
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 930 597 €	1 930 539 €	1 930 597 €	- €
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 076 698 €	610 846 €	1 219 851 €	- 3 856 847 €
			1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 299 409 €	3 299 409 €	928 157 €	- 2 371 252 €
			23 - Immobilisations en cours	- €	12 922 €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	2 257 659 €		1 342 472 €	3 046 425 €	788 766 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 731 855 €		- €	497 844 €	- 1 234 011 €		
<b>Total R - Recette</b>	<b>17 535 526 €</b>	<b>7 196 188 €</b>	<b>11 629 458 €</b>	<b>- 5 906 068 €</b>			

## Budget « Bâtiments Activités Économiques »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021
F - Fonctionnement	D - Dépense	002 - Résultat d'exploitation reporté	22 594 €	22 594 €	37 592 €	14 998 €
		011 - Charges à caractère général	15 000 €	14 998 €	24 800 €	9 800 €
	<b>Total D - Dépense</b>		<b>37 594 €</b>	<b>37 592 €</b>	<b>62 392 €</b>	<b>24 798 €</b>
	R - Recette	77 - Produits exceptionnels	37 594 €	- €	62 392 €	24 798 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>37 594 €</b>	<b>- €</b>	<b>62 392 €</b>	<b>24 798 €</b>
I - Investissement	D - Dépense	20 - Immobilisations incorporelles	5 000 €	- €	20 000 €	15 000 €
		21 - Immobilisations corporelles	479 564 €	- €	265 900 €	- 213 664 €
	<b>Total D - Dépense</b>		<b>484 564 €</b>	<b>- €</b>	<b>285 900 €</b>	<b>- 198 664 €</b>
	R - Recette	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	177 198 €	177 198 €	195 198 €	18 000 €
		13 - Subventions d'investissement	214 772 €	18 000 €	- €	- 214 772 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	1 647 231 €	- €	90 702 €	- 1 556 529 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>2 039 201 €</b>	<b>195 198 €</b>	<b>285 900 €</b>	<b>- 1 753 301 €</b>

## Budget « ZAE Catheray »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	2 109 784 €	1 579 692 €	896 748 €	- 1 213 036 €
		023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 108 660 €	3 095 933 €	5 064 952 €	956 291 €
		043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	9 600 €	7 852 €	6 919 €	- 2 681 €
		65 - Autres charges de gestion courante	10 €	- €	10 €	- €
		66 - Charges financières	9 600 €	9 349 €	6 919 €	- 2 681 €
	<b>Total D - Dépense</b>		<b>6 237 654 €</b>	<b>4 692 825 €</b>	<b>5 975 549 €</b>	<b>- 262 105 €</b>
	R - Recette	002 - Résultat de fonctionnement reporté	852 747 €	852 747 €	238 826 €	- 613 921 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 052 224 €	4 052 224 €	4 940 634 €	888 410 €
		043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	9 600 €	7 852 €	6 919 €	- 2 681 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	900 000 €	18 603 €	649 170 €	- 250 830 €
		74 - Dotations et participations	140 000 €	- €	140 000 €	- €
		75 - Autres produits de gestion courante	- €	224 €	- €	- €
		77 - Produits exceptionnels	283 083 €	- €	- €	- 283 083 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>6 237 654 €</b>	<b>4 931 651 €</b>	<b>5 975 549 €</b>	<b>- 262 105 €</b>
I - Investissement	D - Dépense	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 534 153 €	1 534 153 €	1 012 310 €	- 521 843 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 052 224 €	4 052 224 €	4 940 634 €	888 410 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	654 532 €	654 115 €	731 324 €	76 792 €
	<b>Total D - Dépense</b>		<b>6 240 909 €</b>	<b>6 240 492 €</b>	<b>6 684 268 €</b>	<b>443 359 €</b>
	R - Recette	021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 108 660 €	3 095 933 €	5 064 952 €	956 291 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	2 132 249 €	2 132 249 €	1 619 317 €	- 512 932 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>6 240 909 €</b>	<b>5 228 182 €</b>	<b>6 684 268 €</b>	<b>443 359 €</b>

## Budget « ZAE Créto »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	1 064 775 €	612 217 €	102 560 €	- 962 215 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 101 371 €	1 106 363 €	1 946 597 €	- 154 774 €
		043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	651 €	651 €	680 €	29 €
		65 - Autres charges de gestion courante	10 €	- €	10 €	- €
		66 - Charges financières	651 €	651 €	680 €	29 €
	<b>Total D - Dépense</b>		<b>3 167 458 €</b>	<b>1 719 881 €</b>	<b>2 050 526 €</b>	<b>- 1 116 931 €</b>
	R - Recette	002 - Résultat de fonctionnement reporté	273 001 €	284 088 €	271 455 €	- 1 545 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 597 357 €	1 433 353 €	1 538 391 €	- 58 966 €
		043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	651 €	651 €	680 €	29 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	420 000 €	- €	240 000 €	- 180 000 €
		75 - Autres produits de gestion courante	- €	244 €	- €	- €
		77 - Produits exceptionnels	876 449 €	- €	- €	- 876 449 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>3 167 458 €</b>	<b>1 718 336 €</b>	<b>2 050 526 €</b>	<b>- 1 116 931 €</b>
I - Investissement	D - Dépense	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 106 363 €	1 106 363 €	830 985 €	- 275 377 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 597 357 €	1 433 353 €	1 538 391 €	- 58 966 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	72 000 €	71 981 €	96 076 €	24 076 €
	<b>Total D - Dépense</b>		<b>2 775 720 €</b>	<b>2 611 697 €</b>	<b>2 465 452 €</b>	<b>- 310 267 €</b>
	R - Recette	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 101 371 €	1 106 363 €	1 946 597 €	- 154 774 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	674 349 €	674 349 €	518 855 €	- 155 494 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>2 775 720 €</b>	<b>1 780 712 €</b>	<b>2 465 452 €</b>	<b>- 310 267 €</b>

## Budget « ZAE Les Places »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	250 000 €	- €	50 000 €	- 200 000 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	414 451 €	82 220 €	82 220 €	- 332 230 €
		65 - Autres charges de gestion courante	10 €	- €	10 €	- €
	<b>Total D - Dépense</b>		<b>664 461 €</b>	<b>82 220 €</b>	<b>132 230 €</b>	<b>- 532 230 €</b>
	R - Recette	002 - Résultat de fonctionnement reporté	95 000 €	95 000 €	95 000 €	- €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	332 230 €	82 220 €	37 230 €	- 295 000 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	237 230 €	- €	- €	- 237 230 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>664 461 €</b>	<b>177 220 €</b>	<b>132 230 €</b>	<b>- 532 230 €</b>
I - Investissement	D - Dépense	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	82 220 €	82 220 €	82 220 €	- €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	332 230 €	82 220 €	37 230 €	- 295 000 €
		<b>Total D - Dépense</b>	<b>414 451 €</b>	<b>164 441 €</b>	<b>119 451 €</b>	<b>- 295 000 €</b>
	R - Recette	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	414 451 €	82 220 €	82 220 €	- 332 230 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	37 230 €	37 230 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>414 451 €</b>	<b>82 220 €</b>	<b>119 451 €</b>	<b>- 332 230 €</b>

## Budget « ZAE Crêt »

Section	Sens	Chapitre	Financé 2021	CA 2021	BP 2022	Variation financé 2022/2021
F - Fonctionnement	D - Dépense	011 - Charges à caractère général	185 000 €	- €	103 500 €	- 81 500 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 209 €	- €	- €	- 93 209 €
		65 - Autres charges de gestion courante	10 €	- €	10 €	- €
	<b>Total D - Dépense</b>		<b>278 219 €</b>	<b>- €</b>	<b>103 510 €</b>	<b>- 174 709 €</b>
	R - Recette	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 209 €	- €	103 510 €	10 301 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000 €	- €	- €	- 90 000 €
		77 - Produits exceptionnels	95 010 €	- €	- €	- 95 010 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>278 219 €</b>	<b>- €</b>	<b>103 510 €</b>	<b>- 174 709 €</b>
I - Investissement	D - Dépense	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 209 €	- €	103 510 €	10 301 €
		<b>Total D - Dépense</b>	<b>93 209 €</b>	<b>- €</b>	<b>103 510 €</b>	<b>10 301 €</b>
	R - Recette	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 209 €	- €	- €	- 93 209 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	103 510 €	103 510 €
	<b>Total R - Recette</b>		<b>93 209 €</b>	<b>- €</b>	<b>103 510 €</b>	<b>- 93 209 €</b>

Aucune dépense prévue en 2022

Interventions et débats :

*Au sujet de la CGN, Madame Dominique GIRAUD observe que la CCPEVA apporte son concours aux trois lignes. Elle s'enquiert des raisons de cette participation.*

*Monsieur Jacques BURNET, Vice-président délégué à la Mobilité et au Transport, répond que la CCPEVA participe au coût des pertes à hauteur de 33%, Thonon Agglomération prenant à sa charge les 66% restants. Le déficit est également pris en charge en partie par le canton de Vaud. A ce titre, toutes les pertes liées au Covid au titre des exercices 2019 et 2020 ont été prises en charge par l'Etat de Vaud.*

*Madame la Présidente précise que les trois lignes sont :*

- La ligne Evian – Lausanne
- La ligne Thonon – Lausanne
- La ligne Yvoire – Nyon

*Elle ajoute que la CCPEVA a ouvert des discussions avec le Département et la Région pour garantir la poursuite des subventions.*

*Monsieur Jean GUILLARD demande si la CCPEVA envisage de demander aux représentants des eaux d'Evian d'augmenter la part de leur participation au budget méthaniseur.*

*Monsieur Gérard COLOMER, Vice-président délégué aux Finances publiques, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Sentiers de promenade et randonnée, au Contrat de rivière et à la Compétence GEMAPI, intervenant répond qu'il est effectivement prévu de les rencontrer pour discuter de l'investissement plus important de la part des eaux d'Evian dans le projet de reprise de méthaniseur.*

*Monsieur Bruno GILLET demande des précisions sur la nature et le caractère légal de l'apport de 900.000 euros qui figure dans les comptes.*

*Monsieur Gérard COLOMER, Vice-président délégué aux Finances publiques, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Sentiers de promenade et randonnée, au Contrat de rivière et à la Compétence GEMAPI, explique que cette dotation correspond à une provision constituée par la CCPEVA, dans le cadre des négociations visant à mettre fin à la délégation de service public. Ce montant est prudentiel.*

*Monsieur Jean GUILLARD remarque que le budget « mobilité » comporte une ligne relative au dépôt de bus, pour 8 millions d'euros. Il demande des précisions sur cet investissement.*

*Monsieur Gérard COLOMER, Vice-président délégué aux Finances publiques, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Sentiers de promenade et randonnée, au Contrat de rivière et à la Compétence GEMAPI, explique qu'en achetant son dépôt de bus, la CCPEVA favorisera une ouverture saine de la DSP à la concurrence. Cela dit, il est possible que la CCPEVA en loue une partie. Les réflexions se poursuivent. Quoi qu'il en soit, l'objectif reste de faciliter la DSP.*

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Justin BOZONNET quitte la séance à 19h17 et donne pouvoir à Monsieur Gérard COLOMER pour la suite des débats.

Monsieur Gérald DAVID-CRUZ quitte la séance à 19h51.

20. Attribution de l'accord-cadre de « Travaux courants de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et adduction d'eau potable, travaux d'enrobés »

Rapporteur : G. COLOMER

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

La présente délibération concerne l'attribution des lots n°1, 2 et 3 de la consultation de travaux courants de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et adduction d'eau potable, travaux d'enrobés. L'estimation réalisée par les services eau et assainissement est de 3 600 000 € HT pour les 3 lots.

Une consultation allotie (trois lots), a été passée pour des travaux courants de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable et des travaux d'enrobés.

Chacun des lots, ci-dessous, fait l'objet d'un marché unique :

- Travaux sur le littoral Lémanique ;
- Travaux sur le Pays de Gavot et la Vallée d'Abondance ;
- Travaux d'enrobés pour tout le territoire de la CCPEVA.

La procédure de passation utilisée est : La procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre, avec maximum, donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les montants des seuils maxi sont déterminés de la manière suivante :

- Accord-cadre 1 – Lot 1 : 800 000 € HT annuel, soit 1 600 000 € HT pour 2 ans ;
- Accord-cadre 2 - Lot 2 : 800 000 € HT annuel, soit 1 600 000 € HT pour 2 ans ;
- Accord-cadre 3 - Lot 3 : 200 000€ HT annuel, soit 400 000€HT pout 2 ans.

Pour les trois lots, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale qui débutera à compter de la notification des contrats jusqu'au 31 décembre 2022. Ils seront reconduits tacitement jusqu'à leur terme. Le nombre de période de reconduction est fixé à 1 pour une durée de 12 mois. Les deux accords-cadres se termineront le 31 décembre 2023.

Date d'envoi à publication le 13 décembre 2021 au DAUPHINE avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://marches-publics.info> .

La date limite de réception des offres était fixée au 12 janvier 2022 à 12h00.

Vu les offres reçues :

Accord-cadre 1 – Lot 1 :

- BEL & MORAND – 74 200 ALLINGES
- GROUPEMENT DAZZA-EMC-MCM-SOCCO - 74 500 PUBLIER

Accord-cadre 2 - Lot 2 :

- BEL & MORAND – 74 200 ALLINGES
- GROUPEMENT MCM-DAZZA-SOCCO-RUBIN - 74 200 THONON-LES-BAINS

Accord-cadre 3 - Lot 3 :

- BEL & MORAND – 74 200 ALLINGES
- GROUPEMENT DAZZA-EMC-MCM-SOCCO - 74 500 PUBLIER
- EUROVIA ALPES – 74 330 POISY

Sur la base des critères de sélection des offres suivants indiqués au Règlement de Consultation :

Pour les 3 lots :

1. Valeur technique (dont 6 sous-critères) : 60% ;
  - 1.1. Moyens humains : 10% ;

- 1.2 Moyens matériels : 10% ;
- 1.3 Sécurité déployée en journée/hors heures ouvrables : 15%
- 1.4 Fournitures proposées : 25%
- 1.5 Réponses apportées par le prestataire en cas de demande urgente : 25%
- 1.6 Mesures en faveur de la protection de l'environnement : 15%
- 2. Valeur prix : 40%

La C.A.O. du 25 février 2022, valablement convoquée le 18 février 2022, a attribué les accords-cadres aux entreprises suivantes :

- Accord-cadre 1 – Lot 1 : GROUPEMENT DAZZA-EMC-MCM-SOCCO - 74 500 PUBLIER ;
- Accord-cadre 2 - Lot 2 : GROUPEMENT MCM-DAZZA-SOCCO-RUBIN - 74 200 THONON-LES-BAINS ;
- Lot n°3 : EUROVIA ALPES – 74 330 POISY

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des trois accords-cadres s'exécutant sur la base des prix unitaires des bordereaux des prix unitaires (BPU), aux prestataires suivants :
  - Accord-cadre 1 – Lot 1 : GROUPEMENT DAZZA-EMC-MCM-SOCCO
  - Accord-cadre 2 - Lot 2 : GROUPEMENT MCM-DAZZA-SOCCO-RUBIN
  - Accord-cadre 3 - Lot 3 : EUROVIA ALPES
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les trois accords-cadres ci-dessus, concernant les travaux courants de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et adduction d'eau potable, travaux d'enrobés, ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

La présente délibération concerne l'attribution de l'accord-cadre de prestation de tri des matériaux issus de la collecte sélective. L'estimation réalisée par le service gestion et prévention des déchets est de 400 000 € HT.

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre, avec maximum, est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande annuels émis en début de chaque période.

Les montants des seuils maxi sont déterminés de la manière suivante :

- Seuil maxi pour la période : 400 000€HT

L'accord-cadre est conclu pour une période d'environ huit mois avec une date prévisionnelle de début de prestation au 1<sup>er</sup> mai 2022. L'accord-cadre se terminera le 31/12/2022.

Date d'envoi à publication le 26/01/2022 au BOAMP et JOUE avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://marches-publics.info>.

La date limite de réception des offres était fixée au 02/03/2022 à 12h00.

Vu les offres reçues :

- ORTEC ENVIRONNEMENT – 74 200 THONON-LES-BAINS pour un montant de DQE valant BPU de 481 620 € HT pour un an.

Sur la base des critères de sélection des offres suivants indiqués au Règlement de Consultation :

3. Valeur prix : 60%
4. Valeur technique (dont 5 sous-critères) : 40% ;

Sous réserve de l'avis de la C.A.O. du 1er avril 2022, l'accord-cadre est attribué à l'entreprise suivante :

- ORTEC ENVIRONNEMENT – 74 200 THONON-LES-BAINS pour un montant de DQE valant BPU de 481 620 € HT pour un an.

#### Interventions et débats :

Monsieur Jean GUILLARD demande si la CCPEVA a obtenu des informations sur les recours possibles pour récupérer une partie des sommes détournées illicitement par l'entente.

Monsieur Renato GOBBER répond qu'une procédure sera engagée. Il ne sera pas possible de mener une action commune néanmoins.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché s'exécutant sur la base du prix unitaires des descriptifs quantitatifs (DQE) valant bordereaux des prix unitaires (BPU), pour un montant estimatif annuel non contractuel, au prestataire suivant :
  - ORTEC ENVIRONNEMENT
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'accord-cadre ci-dessus, concernant la collecte et le transfert du verre en apport volontaire, ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir,

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

La présente délibération concerne l'attribution de l'accord-cadre de collecte et transfert du verre en apport volontaire. L'estimation réalisée par le service gestion et prévention des déchets est de 660 000 € HT.

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre, avec maximum, est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande annuels émis en début de chaque période.

Les montants des seuils maxi sont déterminés de la manière suivante :

- Seuil maxi pour la période initiale : 120 000€HT (date prévisionnelle de début des prestations : 1<sup>er</sup> mai 2022)
- Seuil maxi pour les périodes annuelles suivantes : 180 000€HT

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale qui débutera à compter de la notification des contrats jusqu'au 31/12/2022. Il sera reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3 pour une durée de 12 mois. L'accord-cadre se terminera le 31/12/2025.

Date d'envoi à publication le 19/01/2022 au BOAMP et JOUE avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://marches-publics.info> .

La date limite de réception des offres était fixée au 02/03/2022 à 12h00.

Vu les offres reçues :

- MINERIS SAS – 84 000 AVIGNON pour un montant estimatif annuel non contractuel de 176 900 € HT
- EXCOFFIER RECYCLAGE – 74 350 VILLY-LE-PELLOU pour un montant estimatif annuel non contractuel de 142 613€HT

Sur la base des critères de sélection des offres suivants indiqués au Règlement de Consultation :

5. Valeur technique (dont 3 sous-critères) : 50% ;
6. Valeur prix : 40%
7. Critère environnemental : 10% ;

Sous réserve de l'avis de la C.A.O. du 1er avril 2022, l'accord-cadre est attribué à l'entreprise suivante :

- EXCOFFIER RECYCLAGE – 74 350 VILLY-LE-PELLOU pour un montant estimatif annuel non contractuel de 142 613€HT

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché s'exécutant sur la base des prix unitaires des descriptifs quantitatifs (DQE) valant bordereaux des prix unitaires (BPU), pour un montant estimatif annuel non contractuel, aux prestataires suivants :
  - EXCOFFIER RECYCLAGE
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'accord-cadre ci-dessus, concernant la collecte et le transfert du verre en apport volontaire, ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir,

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

**RESSOURCES HUMAINES**

23. Tableau des effectifs : Création de poste

Rapporteure : A.-C. VIOLLAND

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Sous réserve de l'avis du Comité Technique

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de postes doivent être créés suite à la présentation du budget 2022.

Une distinction doit être apportée sur la création de poste permanent et sur la création de poste non permanent :

Madame la Présidente présente, d'une part, les postes permanents devant être créés.

**Création de poste permanent à compter du 1er Mai 2022**

Filière	Libellé du poste	Grade	Temps de travail
Administrative	Un.e directeur.rice Général.e Adjoint.e	Administrateur territorial	Temps complet
Administrative	Un.e chef.fe de service Communication	Attaché territorial	Temps complet
Administrative	Un.e chef.fe de service Moyens Généraux	Attaché territorial	Temps complet
Administrative	Un.e contrôleur.r.se de gestion et des subventions	Attaché territorial	Temps complet
Administrative	Un.e assistant.e Juridique	Rédacteur territorial	Temps complet
Administrative	Un.e secrétaire mutualisé.e	Adjoint administratif territorial	Temps complet
Technique	Un.e ingénieur GEMAPI	Ingénieur territorial	Temps complet
Technique	Un.e contrôleur des rejets industriels	Technicien territorial	Temps complet
Technique	Deux Gardien.ne de Déchetteries	Adjoint technique territorial	Temps complet
Technique	Un.e Gardien.ne de Déchetteries	Adjoint technique territorial	Temps non complet soit 17 heures 30 hebdomadaires
Technique	Un.e agent.e Polyvalent.e des Bâtiments	Adjoint technique territorial	Temps complet
Technique	Un.e agent.e de maintenance avec CACES Grue	Adjoint technique territorial	Temps complet
Technique	Quatre chauffeurs grue	Adjoint technique territorial	Temps complet

D'autre part, Madame la Présidente présente les postes non permanents devant être créés :

**Création de poste non permanent à compter du 1er Mai 2022**

Filière	Libellé du poste	Grade	Temps de travail	Type de Contrat	Durée du contrat
Autre	Une.e alternant.e Affaires Juridiques	Non concerné	Temps complet	Contrat d'alternance	1 an
Autre	Une.e alternant.e Environnement	Non concerné	Temps complet	Contrat d'alternance	1 an
Autre	Une.e alternant.e Relais Petite Enfance	Non concerné	Temps complet	Contrat d'alternance	1 an
Technique	Un.e chargé.e de mission Économie Circulaire	Ingénieur Territorial	Temps complet	Contrat de projet	3 ans
Technique	Un.e chargé.e de mission EasyCollecte	Adjoint technique territorial	Temps complet	Contrat de projet	6 mois
Technique	Trois chargé.e.s de gestion des Zones Humides	Adjoint technique territorial	Temps complet	Contrat de projet	3 ans
Technique	Une.e animateur.rice Biodiversité	Adjoint technique territorial	Temps complet	Contrat de projet	3 ans

***Interventions et débats . néant***

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de dix-sept (17) emplois permanents :
  - Un poste d'administrateur relevant de la catégorie A+, Indices Bruts : 542 - 1015, Indices Majorés : 461 - 821,
  - Deux postes d'attaché territorial relevant de la catégorie A, Indices Bruts : 444 - 821, Indices Majorés : 390 - 673,
  - Un poste d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A, Indices Bruts : 444 - 821, Indices Majorés : 390 - 673,
  - Un poste de rédacteur territorial relevant de la catégorie B, Indices Bruts : 372 - 597, Indices Majorés : 343 - 503,
  - Un poste de technicien territorial relevant de la catégorie B, Indices Bruts : 372 - 597, Indices Majorés : 343 - 503,
  - Deux postes d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C, Indices Bruts : 367 - 432, Indices Majorés : 340 - 382,
  - Neuf postes d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, Indices Bruts : 367 - 432, Indices Majorés : 340 - 382,
  
- **APPROUVE** la création de neuf (9) emplois non permanents :
  - Trois postes d'alternant.e pour une durée prévisible de douze (12) mois,
  - Un poste d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A, Indices Bruts : 444 - 821, Indices Majorés : 390 - 673, pour une durée de trois (3) ans, renouvelable une fois sur la même durée,
  - Un poste de technicien territorial relevant de la catégorie B, Indices Bruts : 372 - 597, Indices Majorés : 343 - 503, pour une durée de six (6) mois, non renouvelable,
  - Quatre postes d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, Indices Bruts : 372 - 597, Indices Majorés : 343 - 503, pour une durée de trois (3) ans, renouvelable une fois sur la même durée,
  
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
  
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

24. Présentation des indemnités perçues par les élus sur l'année 2021

Rapporteure : A.-C. VIOLLAND

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Madame la Présidente explique que, dans le cadre de la loi « Engagement et Proximité », un état des indemnités dont bénéficient les élus doit être présenté lors du vote du budget de chaque année.

Madame la Présidente indique qu'un document présenté en annexe résume les sommes perçues par les membres du bureau communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

## 25. Compte-rendu du COPIL Chablais – Suite Forum Economie Circulaire Transfrontalier – le 09 février 2022 Rapporteuse : É. GIGUELAY

**Présents** : Elisabeth Giguelay (CCPEVA), Maxence Denavit (CCPEVA), Claude Manillier (TA), Carole Falconnet (TA), Jean-Claude Morand (CCHC), Stephane Pugin Bron (CCHC), Gaelle Tagand-Baud (AEC), Rémi Donnadiou (AEC).

### 1) Constat :

Un forum de l'économie circulaire réussi

- Qui montre à la fois des réalisations déjà entreprises côté collectivités et un secteur économique, un écosystème, qui se déploie sur ce marché et propose des solutions.
- Qui montre que les entreprises doivent opérer un virage et qui permet de sentir qu'il y a une demande et un besoin d'accompagnement fort par rapport à ce besoin.

Ce qui amène à la réflexion de l'accompagnement et le déploiement d'actions post forum pour poursuivre et amplifier les démarches sur le territoire. Volonté de structurer la politique économie circulaire avant le prochain forum qui participera à la mise en avant de la dynamique du territoire.

### 2) Recensement des actions économie circulaire menées par les 3 intercommunalités :

- à la CCPEVA : soutien et participation au projet de ressourcerie (La R'mize), projet de cuisine centrale, de relocalisation d'un atelier reblochon à Vinzier, développement du méthaniseur Terragr'eau sur la partie bio déchets, réflexion sur un site de concassage des déchets BTP, réflexion sur la valorisation des boues des papeteries ainsi que sur une meilleure gestion des déchets des zones d'activités ainsi que déploiement du référentiel économie circulaire via la convention CCPEVA/ADEME, recrutement d'un chargé de mission économie circulaire envisagé...
- à Thonon Agglomération : déploiement d'une conciergerie de services sociale et solidaire, soutien et participation au projet de ressourcerie (La R'mize), recrutement d'un chargé de mission économie circulaire, accompagnement du collectif des Bracots avec l'AEC, travail sur le référentiel économie circulaire avec le pôle métropolitain du genevois français, ...
- à la CCHC : soutien et participation au projet de ressourcerie du chablais (La R'mize), rencontre avec la société produisant des mini méthaniseurs pour les bio déchets du territoire, ...
- au niveau du chablais par le biais de l'AEC : déploiement du projet Precious plastic via le CRIC, organisation du forum de l'économie circulaire transfrontalier par l'AEC, déploiement d'actions sur le sujet par la Fabtech – consortium entre l'AEC et La R'mize via la labellisation « Fabrique de territoire », organisation d'ateliers à destination des entreprises sur les thématiques écologie/économie circulaire depuis 2019 : La Relance par le local, Pivoter vers l'économie circulaire, Comment inclure la RSE dans mon projet d'entreprise, etc (prochaine Conférence : décarbonation des entreprises, objectif, réduire les consommations énergétiques- 15 mars 2022)

### 3) Quelles opportunités ?

3.1. Le FECT #2 - L'idée a été validée en COPIL qui réunissait les Partenaires financiers (donc avec le PMGF en +) et par le Conseil d'Administration de l'AEC, pour l'automne 2023 et l'idée est que cette future édition du FECT soit un temps où on voit ce qui a été fait entre les 2, côté collectivités et entreprises. On a fait de la sensibilisation en octobre 2021, il faut passer aux actions.

### 3.2. Animer le territoire

Pour alimenter la réflexion, l'AEC présente l'écologie industrielle et territoriale (EIT) qui a pour objectif de faire du lien et d'animer, sur un territoire, des groupes d'échanges et de rechercher des synergies

autour de la gestion des déchets, de la mutualisation de différentes ressources entre entreprises etc... (voir vidéo de l'ADEME [https://www.youtube.com/watch?v=\\_H1c-fiLD8Q](https://www.youtube.com/watch?v=_H1c-fiLD8Q)).

L'idée est d'amener de l'animation supplémentaire notamment sur les ZAE en lien avec les besoins des collectivités de soutenir les collectifs des zones, de permettre de l'économie circulaire, et faire émerger peut-être des nouvelles activités (diversification pour des entreprises déjà existantes ou création d'entreprises, etc).

L'AEC a rencontré la CCI de Savoie (déléguée par la CCI de la Haute Savoie sur le thème de l'environnement) sur leur plateforme « ACTIF » pour recenser les gisements, les besoins et la CMA74 pour appuyer les accompagnements, informer des dispositifs financés par l'ADEME pour accélérer cette transition écologique qui passe notamment par l'économie circulaire.

## **Conclusion**

Réflexion à avoir s'il y a un besoin de coordination et donc d'une création de poste au niveau du Chablais pour animer cette nouvelle mission. Ne devrait-on pas réfléchir à ce qui est intéressant de mutualiser au niveau Chablais ? La CCHC propose et demande s'il est possible de réfléchir encore à une solution « Chablais » par rapport aux deux embauches prévues de deux chargés de missions économie circulaire au sein de TA et de la CCPEVA ?

Les élus de TA et de la CCPEVA indiquent que la réflexion reste ouverte à ce stade. Il faut trouver la bonne échelle de travail ;

L'idée avancée autour de la table par TA, la CCHC et CCPEVA est que l'AEC étudie si les postes « économie circulaire » prévus par les 2 EPCI sont mutualisables, et si un chargé de mission « Ecologie Industrielle Territoriale » (EIT) pourrait répondre aux attentes des collectivités. L'AEC doit étudier avec l'aide des contacts qu'elle a établis en matière d'économie circulaire, la meilleure solution entre 3 scénarios :

**Scénario 1** : garder le statu quo avec un poste dans chaque intercommunalité et pas de coordination au niveau Chablais.

**Scénario 2** : créer un poste à l'Agence Economique du Chablais pour mener les actions d'EIT au niveau Chablais 1ère étape avant d'envisager la création des postes économie circulaire au niveau des intercommunalités.

**Scénario 3** : Créer un poste en coordination sur l'EIT à l'Agence Economique du Chablais avec les deux postes prévus en économie circulaire au sein de TA et CCPEVA.

Autre point : Le cas échéant, il faudra dissocier le financement du FECT#2 (ressource humaine nécessaire pour cet événement) du recrutement d'un chargé de mission EIT.

**PROCHAIN COPIL** fixé Le jeudi 17 mars de 15h à 17h pour voir ces scénarios à DELTA.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte de ce rapport.

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### 26. Alimentation locale et durable - DDmarche : bilan intermédiaire et proposition des actions

Rapporteuse : É. GIGUELAY

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Avis de la Commission Economie - attractivité :

FAVORABLE

Dans le cadre des réflexions engagées sur sa stratégie alimentaire et agricole, la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance a validé, par délibération du conseil communautaire du 10 mai 2021, le lancement du dispositif DDmarche à l'échelle du territoire sur le thème « sensibiliser au bien manger local et durable », en partenariat avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement Chablais-Léman (CPIE).

La DDmarche est un dispositif national, porté par Territoires Conseils-Banque des Territoires et l'Union Nationale des CPIE, qui vise à co-construire avec les acteurs locaux des solutions à partir d'une problématique et à les mettre en action sur le court terme.

Un groupe d'acteurs locaux (agriculteurs, élus, restaurateurs, centre de loisirs, associations, chambre d'agriculture...) travaillent collectivement, sous forme d'ateliers, depuis juillet 2021 sur la sensibilisation à une alimentation locale et durable. Les principaux besoins identifiés sont :

- Valoriser les bonnes pratiques existantes,
- Sensibiliser et former des acteurs de la restauration collective et privée,
- Faciliter les démarches pédagogiques,
- Créer du lien entre les acteurs,
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux et agricoles liés à notre alimentation.

Parmi la vingtaine d'actions proposées, le groupe de travail en a choisi 4 qui pourraient être expérimentées à court terme (dès 2022). Un bilan sera réalisé en fin d'expérimentation afin de juger la pertinence de ces actions et leur éventuel renouvellement.

Fiche action	Coordination	Portage ou partenaires	Publics cibles	Calendrier expérimentation	Objectifs	Budget
<b>Organiser des ateliers cuisine</b>	CCPEVA	G. Austernaud – Auberge de Bounavo S. Batmale – Solidarité Val d'Abondance Evian Resort	Tout public – Familles	Communication 2 à 3 mois avant l'atelier 1 réunion de préparation (coordination /partenaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre à cuisiner simplement</li> <li>• Eduquer à l'importance du produit et de son origine.</li> <li>• Créer plus de liens entre les personnes et leur consommation</li> </ul>	Pour 2 ateliers de 12 personnes : 1800 €  Financement Participants 240 € (10 €/personne) Autofinancement porteur : 900 € <b>CCPEVA : 660 €HT</b>
<b>Créer des liens durables entre fermes et écoles (programme pédagogique)</b>	CCPEVA	Partenaires possibles : Fermes, Education nationale, géoparc, CPIE, accompagnateurs en montagne	Ecoles primaires et collèges	Conception du programme en mai 2022. Sortie présentation pour 5 classes en septembre 2022 Expérimentation et retour d'expérience avant renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les fermes du territoire</li> <li>• Eduquer les enfants sur l'origine et la qualité des produits</li> <li>• -Faire la promotion des métiers de l'alimentation auprès des scolaires</li> <li>• - Créer une éducation/un enseignement à l'alimentation/l'agriculture comme il en existe une pour l'art, la musique, les langues...</li> <li>• Sensibiliser à l'environnement</li> </ul>	Conception du programme, coordination et bilan : 2590 € 3 animations pour 3 classes soit 9 interventions : 3225 €  Financement <b>CCPEVA : 5815 €HT</b>

<b>Editer un guide du bien manger local et durable</b>	CCPEVA / OTPEVA / Chambre d'agriculture	CCPEVA	Habitants, touristes et restaurateurs	Parution en septembre / octobre 2022 (à l'occasion d'un évènement porté comme les Rencontres de l'alimentation durable)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître les acteurs locaux de l'alimentation durable (producteurs, transformateurs, vendeurs...)</li> </ul>	Création : 1500 € Impression : 2500 € (10 exemplaires) Diffusion : 3000 €  Financement <b>CCPEVA : 7000 €HT</b>
<b>Réaliser une série de vidéos courtes sur les agriculteurs locaux</b>	Centre de loisirs du Gavot	Partenaires possibles : Chambre d'agriculture, CCPEVA, SICA (Société d'intérêt collectif agricole)	Habitants, jeune public	2 vidéos courtes pour la première année	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser tous les agriculteurs locaux (dont les pêcheurs) grâce à un outil de communication facilement diffusable et utilisable dans des démarches pédagogiques</li> <li>Faire découvrir l'agriculture locale aux jeunes impliqués dans la réalisation de ces séries</li> </ul>	Pour 2 films (coordination, tournage et montage) : 3200 €  Financement : Porteur : 400 € <b>CCPEVA : 2800 €HT</b>

Au total, pour ces quatre actions, le financement par la CCPEVA représente 16 275 €HT.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'expérimentation et le financement des quatre actions proposées dans le cadre de la DDmarche,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## 27. Contrat de relance du logement État - communes - CCPEVA

Rapporteuse : C. SAITER

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale :

FAVORABLE

Annexe : contrat de relance du logement

Dans le cadre du plan France relance, et pour répondre au besoin de logement des Français, l'Etat accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.

Ce contrat s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 par le Ministère du logement et les associations de collectivités, et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes dans leur effort de construction sur la période septembre 2020 - août 2021.

Il s'intègre également au contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le présent contrat fixe, pour chacune des communes signataires, les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance. Il porte sur les autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.

### **Eligibilité :**

Sont éligibles, à ce titre, les communes situées en zone A et B1, ainsi que les communes en zone B2 dès lors qu'un contrat est établi avec les communes des zones A et B1 du même EPCI. Les communes carencées au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain sont exclues. Les communes en zone C sont exclues du dispositif (Abondance, Bonnevaux, La Chapelle d'Abondance, Châtel et Novel).

Pour bénéficier de l'aide, les communes doivent impérativement atteindre un objectif global de production de logements issus du Programme Local de l'Habitat en vigueur.

### **Montant de l'aide :**

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements, sur la base des autorisations de construire portant sur des opérations d'au moins deux logements, d'une densité minimale de 0,8, et d'un montant de 1500€ par logement. Les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation font l'objet d'une subvention complémentaire de 500€ par nouveau logement.

La densité d'une opération est calculée comme la surface de plancher de logement divisée par la surface du terrain.

Les logements individuels (issus de permis de construire créant moins de 2 logements) et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8, ne donnent pas droit à une aide, mais participent à l'atteinte de l'objectif.

Les logements ouvrant droit à l'aide majorée, issus de la transformation de bureaux ou d'activité en logements sont identifiés précisément lors du calcul du montant définitif.

Le montant définitif de l'aide, calculé à échéance du contrat, est déterminé sur la base des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.

L'aide n'est pas versée si la commune n'a pas atteint son objectif de production global de logements issus du PLH.

## **Modalités de versement de l'aide :**

L'aide est versée aux communes après constatation de l'objectif atteint sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022 et calcul du montant d'aide définitif.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la validation du contrat de relance du logement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

28. Programme Local de l'Habitat - Contribution budgétaire : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération Les O du Léman à Evian-les-Bains

Rapporteuse : C. SAITER

Avis du Bureau Communautaire :  FAVORABLE

Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale :  FAVORABLE

Avis de la Commission Finances :  FAVORABLE

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m<sup>2</sup> de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES (groupe Action Logement) sollicite une aide pour la réalisation des logements sociaux suivants :

- 1 logement PLUS et 1 logement PLAi pour l'opération « LES O DU LEMAN » située 15 ROUTE DE SAINT-THOMAS à EVIAN-LES-BAINS. Ils représentent une surface utile de 124.80m<sup>2</sup> soit une aide de la CCPEVA de 3 744€

Ce soutien serait versé après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

Le montant total de cette aide s'élèverait à 3 744€. Ce montant sera prélevé sur les crédits prévus au budget pour cette action.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le subventionnement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour la réalisation de 1 logement PLUS et 1 logement PLAi pour l'opération « LES O DU LEMAN » située 15 ROUTE DE SAINT-THOMAS – sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, correspondant à un montant de 3 744€ qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

29. Programme Local de l'Habitat - Contribution budgétaire : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération Odysée à Évian-les-Bains

Rapporteuse : C. SAITER

Avis du Bureau Communautaire :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Finances :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m<sup>2</sup> de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur CDC HABITAT SOCIAL sollicite une aide pour la réalisation des logements sociaux suivants :

- 11 logements PLUS et 8 logements PLAi pour l'opération « ODYSSEE » située 43 ROUTE DE LA CORNICHE à EVIAN-LES-BAINS. Ils représentent une surface utile de 1 229,56m<sup>2</sup> soit une aide de la CCPEVA de 36 886,80€

Ce soutien serait versé après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

Le montant total de cette aide s'élèverait à 36 886,80€. Ce montant sera prélevé sur les crédits prévus au budget pour cette action.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le subventionnement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour la réalisation de 11 logements PLUS et 8 logements PLAi pour l'opération « ODYSSEE » située 43 ROUTE DE LA CORNICHE – sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, correspondant à un montant de 36 886,80€ qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

30. Programme Local de l'Habitat - Contribution budgétaire : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération Royal Park à Evian-les-Bains

Rapporteuse : C. SAITER

Avis du Bureau Communautaire :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Finances :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m<sup>2</sup> de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur CDC HABITAT SOCIAL sollicite une aide pour la réalisation des logements sociaux suivants :

- 12 logements PLUS et 9 logements PLAi pour l'opération « ROYAL PARK » située 12 ROUTE DE LA CORNICHE à EVIAN-LES-BAINS. Ils représentent une surface utile de 1 288,47m<sup>2</sup> soit une aide de la CCPEVA de 38 654,10€

Ce soutien serait versé après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

Le montant total de cette aide s'élèverait à 38 654,10€. Ce montant sera prélevé sur les crédits prévus au budget pour cette action.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le subventionnement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour la réalisation de 12 logements PLUS et 9 logements PLAi pour l'opération « ROYAL PARK » située 12 ROUTE DE LA CORNICHE – sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, correspondant à un montant de 38 654,10€ qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

31. Programme Local de l'Habitat - Contribution budgétaire : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération Symphony d'Amphion à Publier

Rapporteure : C. SAITER

Avis du Bureau Communautaire :  FAVORABLE

Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale :  FAVORABLE

Avis de la Commission Finances :  FAVORABLE

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m<sup>2</sup> de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur ALLIADE HABITAT sollicite une aide pour la réalisation des logements sociaux suivants :

- 3 logements PLUS et 2 logements PLAi pour l'opération « SYMPHONY D'AMPHION » située 289 RUE DE LA GARENNE à PUBLIER. Ils représentent une surface utile de 1 229,56m<sup>2</sup> soit une aide de la CCPEVA de 9 935,40€

Ce soutien serait versé après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

Le montant total de cette aide s'élèverait à 9 935,40€. Ce montant sera prélevé sur les crédits prévus au budget pour cette action.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le subventionnement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour la réalisation de 3 logements PLUS et 2 logements PLAi pour l'opération «SYMPHONY D'AMPHION » située 289 RUE DE LA GARENNE – sur la commune de PUBLIER, correspondant à un montant de 9 935,40€ qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

32. Programme Local de l'Habitat - Contributions budgétaires : demande de soutien à la construction de logements sociaux - Jardins d'Alia, Évian-les-Bains

Rapporteuse : C. SAITER

Avis du Bureau Communautaire :  FAVORABLE

Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale :  FAVORABLE

Avis de la Commission Finances :  FAVORABLE

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m<sup>2</sup> de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur CDC HABITAT SOCIAL sollicite une aide pour la réalisation des logements sociaux suivants :

- 9 logements PLUS et 6 logements PLAi pour l'opération « JARDINS D'ALIA » située 18 BOULEVARD DU CLOU à EVIAN-LES-BAINS. Ils représentent une surface utile de 1 162,56m<sup>2</sup> soit une aide de la CCPEVA de 34 876,80€

Ce soutien serait versé après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

Le montant total de cette aide s'élèverait à 34876,80€. Ce montant sera prélevé sur les crédits prévus au budget pour cette action.

Interventions et débats : néant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le subventionnement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour la réalisation de 9 logements PLUS et 6 logements PLAi pour l'opération « JARDINS D'ALIA » située 18 BOULEVARD DU CLOU – sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, correspondant à un montant de 34 876,80€ qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis du Bureau Communautaire :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE
Avis de la Commission Finances :	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE

La CCPEVA a adhéré en 2017 à la mission locale jeunes du Chablais qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

L'accompagnement s'effectue à travers des actions de formation, de remise à l'emploi par l'intégration de dispositifs d'insertion, de soutien dans la recherche de logement par le biais du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Cette association poursuit plusieurs objectifs :

- améliorer la proximité territoriale par le développement des partenariats et relais, en recherchant une communication adaptée aux territoires. En vue de favoriser la diffusion de l'information, l'association assure des permanences décentralisées, c'est le cas notamment à EVIAN-LES-BAINS et ABONDANCE ;
- améliorer la qualité de l'accueil et de l'information des jeunes par des entretiens d'une durée moyenne de 45 minutes avec une possibilité d'obtenir un entretien rapide en cas d'urgence ;
- améliorer l'accès au logement pour tous les jeunes de 16 à 30 ans sous différentes formes (logements temporaires, sous-location ou colocation en fonction des demandes spécifiques comme celles des apprentis ou stagiaires ayant des besoins parfois discontinus).

En 2021, la CCPEVA avait approuvé une participation à hauteur de 1,30 € par habitant, soit un montant global de 55 023.80 €.

Il est proposé de reconduire le même montant de participation au titre de l'année 2022.

Interventions et débats : néant

Pour cette délibération Madame Caroline SAITER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation au fonctionnement de la Mission Locale Jeunes du Chablais sur la base de 1,30 € par habitant soit 55 692 € au titre de l'année 2022,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

**34. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission Environnement, Développement durable et Circuits courts**Rapporteuse : N. WENDLING

Commission du 11 janvier 2022

**Elu.es présent.es :**

MARIE TRINCAZ	Déléguée pour Châtel
JEAN CLAUDE CARTAILLER	Délégué pour Chevenoz
HELENE JONET	Déléguée pour Larringes
PAUL GREPILLAT	Délégué pour Maxilly-sur-Léman
DOMINIQUE GIRAUD	Déléguée pour Publier
CELINE GRIVEL	Déléguée pour Saint Paul en Chablais
BENJAMIN SERVOZ	Délégué pour Thollon-les-Mémises
AURELIE RATEL	Déléguée pour Vacheresse
NADINE WENDLING	Vice-présidente en charge de la transition écologique et du développement durable
ELISABETH GIGUELAY	Vice-présidente en charge de l'économie circulaire

**Elu.es excusé.es :**

NICOLAS GAY	Délégué pour Abondance
OLIVIER DUPRAUX	Délégué pour Neuvecelle
HELENA BRACHET	Délégué pour Vinzier
MONIQUE MAXIT	Vice-présidente en charge de l'environnement, de la biodiversité, des espaces naturels, du plan pastoral territorial et des alpages

Nadine WENDLING :

- remercie la présence de chacun des participants.
- excuse Mesdames Chochon et Maxit et informe les membres de la commission du report de la présentation des points « Environnement » à l'ordre du jour de la commission de février.
- précise que Mme Giguelay est contrainte de suivre la réunion en visioconférence.

**DEVELOPPEMENT DURABLE – TERRITOIRE EXEMPLAIRE****BUDGET PREVISIONNEL 2022**

BUDGET SIMPLIFIÉ		BP 2022
TOTAL FONCTIONNEMENT	DEPENSES	275 162 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	RECETTES	75 000 €

Le service territoire exemplaire contribue aux recherches de financement d'actions portées par d'autres services de la collectivité mais qui participent à la mise en œuvre opérationnelle du plan Climat Air Energie Territorial. Dans un souci d'exemplarité, l'intercommunalité s'est fixée comme objectif de travailler prioritairement sur son patrimoine et de trouver des dispositifs financiers permettant également à chaque commune volontaire d'atteindre les objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques affichées dans la stratégie du plan climat.

Concrètement,

Sur le patrimoine de la Communauté de Communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance :

- aide au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique sur les 3 gymnases de la CCPEVA : subventions d'investissement, budget service bâtiment, financeur : ADEME (Etat), montant 30 000 €
- aide au financement des travaux de rénovation énergétique du siège de la CCPEVA : subventions d'investissement, budget service bâtiment, financeur SYANE (syndicat d'énergie de la Haute Savoie), montant 80 000 €.

Pour le patrimoine communal,

La communauté de communes a candidaté, pour le compte des communes volontaires, au programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) via l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA au sein du groupement interdépartemental « territoire d'énergie des Savoie ».

Le fonds ACTEE :

- contribue au recrutement de 2 économes de flux (recrutés par le syndicat d'énergie de la Haute Savoie-SYANE) qui se répartissent les communes de la CCPEVA. Le coût annuel du service des économes de flux est fixé à 1.60€ / an / habitant DGF/commune. Les postes sont financés à 50 % par le fonds ACTEE, à 25 % par le SYANE et 25 % par les communes adhérentes.
- finance intégralement les audits thermiques réalisés sur le patrimoine des communes membres,
- va permettre de financer la maîtrise d'œuvre de la conception jusqu'à la réalisation, ainsi que les prestations du maître d'ouvrage dans le contrôle de la performance des bâtiments à hauteur de 30 % du coût global des audits thermiques.

Observations des élus concernant les projets affichés au budget 2022 :

- déploiement du solaire photovoltaïque : il existe quelques fournisseurs français de modules (par exemple Voltec en Alsace), plusieurs initiatives sont en cours de développement pour proposer une offre française, les questions de délais et de coûts d'approvisionnement restent importantes, le coût des modules représente 25 à 30% du montant d'investissement global voire 10% de la valeur ajoutée globale d'un projet, penser à la plus-value des secteurs locaux (entreprises ingénierie, installation, maintenance). Les panneaux solaires photovoltaïques sont classifiés comme DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) depuis le 23 août 2014. En France, l'éco organisme agréé par les pouvoirs publics pour la prise en charge des panneaux photovoltaïques usagés est la société SOREN. Elle a mis en place un système de collecte et de recyclage et accepte tous les panneaux en provenance du marché français, quel que soit leur marque ou leur technologie. Un module photovoltaïque à base de silicium cristallin et avec un cadre en aluminium est valorisable à hauteur de 94 %.

- logements communaux énergivores interdits à la location :

L'article 17 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixe l'obligation pour les propriétaires de mettre en location au 1er janvier 2023 les seuls logements dont la performance énergétique ne dépasse pas « un seuil maximal de consommation d'énergie finale par mètre carré et par an ». Un décret pris le 11 janvier 2021 pour l'application de cet article précise qu'en métropole, les logements loués doivent avoir une consommation estimée par le diagnostic de performance énergétique (DPE), ne dépassant pas « 450 kilowattheures d'énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an » : les biens dont la consommation d'énergie est supérieure ne peuvent être mis en location.

Les conseillers en énergie (ou économes de flux) du SYANE sont chargés d'expliquer l'évolution de la réglementation aux communes suivies (19 sur les 22 de la CCPEVA) et de s'assurer que les logements communaux loués à des tiers respectent la réglementation.

## **PROPOSITION D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A 2 ORGANISMES : ATMO AUVERGNE RHONE ALPES ET TENERRDIS**

Mesdames et Messieurs les membres de la commission Environnement, Développement Durable et Circuits Courts sont informés que le service territoire exemplaire de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance étudie l'intérêt d'une adhésion à deux organismes : ATMO Auvergne Rhône Alpes et Tenerrdis.

Adhérer à ATMO Auvergne Rhône Alpes permettrait à la communauté de communes :

- de devenir un partenaire de l'observatoire régional mutualisé au service de l'intérêt général
- d'accéder à une expertise scientifique et technique pour mettre en œuvre le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (exemples : mise en œuvre de campagnes de mesures spécifiques)

- accéder à des données précises sur les émissions de gaz à effet de serre, être accompagné dans l'interprétation de ces données et ainsi pouvoir renseigner les indicateurs de suivi du Plan Climat Air Energie Territorial et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- entrer dans un réseau et bénéficier des retours d'expérience des autres membres, mutualiser les outils et agir ensemble pour préserver la qualité de l'air.

Tenerrdis (Technologies Energies Nouvelles, Energies Renouvelables, Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie et Haute-savoie) est un pôle de compétitivité spécialisé dans la transition énergétique créé en 2005.

Il favorise la croissance d'activité durable et la création d'emplois pérennes dans les filières des nouvelles technologies de l'énergie. Il mobilise l'ensemble des ressources (industrielles, institutionnelles, académiques et scientifiques) pour faire émerger, développer et promouvoir les solutions innovantes pour un monde bas carbone.

## **CIRCUITS COURTS**

### **BUDGET PREVISIONNEL 2022**

<b>BUDGET SIMPLIFIÉ</b>		<b>BP 2022</b>
TOTAL FONCTIONNEMENT	DEPENSES	68 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	RECETTES	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	DEPENSES	101 800 €

Les principaux postes de dépenses 2022 concernent les études d'approvisionnement et le diagnostic agricole (en lien avec le projet de cuisine centrale).

L'action DDmarche, toujours en lien avec l'alimentation locale, a débuté en septembre 2021 et l'année 2022 sera consacrée à la validation des actions envisagées et à l'expérimentation de ces actions sur le territoire.

Rappel : La communauté de communes pays d'Evian-vallée d'Abondance, en association avec le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Chablais-Léman, souhaitait réfléchir collectivement à la manière de « sensibiliser le plus grand nombre au bien manger local et durable ».

Un groupe « chantier » composé d'acteurs divers se réunit depuis le mois de septembre (5 à 6 ateliers au total) pour proposer des pistes d'actions concrètes, puis expérimenter l'une d'entre elles. Le groupe est composé de manière à représenter les agriculteurs, les citoyens, le milieu scolaire, les restaurateurs, les enseignes commerciales et les élus.

### **Projet de cuisine centrale**

La communauté de communes a inscrit dans son projet de territoire le projet d'une cuisine centrale pour produire les repas des écoles maternelles et primaires, des crèches et des centres de loisirs, des foyers de personnes âgées et des repas à domicile pour les seniors. Ce projet de cuisine centrale remplit plusieurs objectifs de développement durable. Il vise à améliorer à favoriser une alimentation de meilleure qualité, dont les collectivités auront la maîtrise. Il vise à développer la filière agricole (maintien des emplois agricoles en créant de nouveaux débouchés pour les agriculteurs), à relocaliser la production de repas sur le territoire (économie de proximité), à sensibiliser le public à une alimentation locale et de qualité. Le projet de cuisine centrale s'intègre aujourd'hui dans la stratégie alimentaire du Chablais coordonnée par le SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais).

Une première étude réalisée par la société ARTELIA en 2019 a confirmé la faisabilité du projet et les possibilités de modes de gestion de la structure a été présentée au conseil communautaire en mai 2021. Fin 2021, l'étude de programmation a été réalisée (conception du bâtiment, faisabilité architecturale et technique).

Des études sur l'approvisionnement de cette cuisine centrale ainsi qu'un diagnostic détaillé de la filière agricole sont lancées début 2022 avec la chambre d'agriculture.

L'objectif est de favoriser la diversification agricole sur le territoire en créant des nouveaux débouchés grâce à la cuisine centrale. Selon les résultats des études menées par la Chambre d'agriculture en 2022, la communauté de communes pourra mettre en place des dispositifs visant à inciter l'installation de maraichers ou inciter les agricultures à se diversifier.

Pour Nadine Wendling, la cuisine centrale est un projet ambitieux, un gros investissement à mettre en parallèle des centrales d'achat qui existent actuellement pour nourrir les enfants du territoire.

Il s'agit maintenant de prendre une décision politique. Souhaitons-nous oui ou non déployer un outil, une cuisine centrale, qui aiderait à structurer la filière d'une alimentation locale ?

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte de ce rapport.

Commission du 1<sup>er</sup> février 2022

### **Elu.es présent.es :**

NICOLAS GAY	Délégué pour Abondance
BENOIT PEDRETTI	Délégué pour Champanges
GILBERT VUILLOUD	Délégué pour La Chapelle d'Abondance
PAUL GREPILLAT	Délégué pour Maxilly-sur-Léman
DOMINIQUE GIRAUD	Déléguée pour Publier
CELINE GRIVEL	Déléguée pour Saint Paul en Chablais
BENJAMIN SERVOZ	Délégué pour Thollon-les-Mémises
AURELIE RATEL	Déléguée pour Vacheresse
NADINE WENDLING	Vice-présidente en charge de la transition écologique et du développement durable
ELISABETH GIGUELAY	Vice-présidente en charge de l'économie circulaire
MONIQUE MAXIT	Vice-présidente en charge de l'environnement, de la biodiversité, des espaces naturels, du plan pastoral territorial et des alpages

### **Elu.es excusé.es :**

SEBASTIEN VITTOZ	Délégué pour Bonnevaux
MARIE TRINCAZ	Déléguée pour Châtel
JEAN CLAUDE CARTAILLER	Délégué pour Chevenoz
ANDRE VUADENS	Délégué pour Lugrin
HELENA BRACHET	Délégué pour Vinzier

## **ENVIRONNEMENT**

### **BUDGET PREVISIONNEL 2022**

Présentation du budget Environnement 2022 – voir diapositives de la présentation.

Les projets s'inscrivent dans la continuité des actions 2021. Les nouveaux projets portent sur la révision des cartographies des habitats et des documents d'objectifs des sites Natura 2000, financés à 100% par L'Europe et l'Etat. Les financements des projets peuvent intervenir en décalage avec la réalisation de l'action. En 2021, les acomptes des actions du contrat Espaces Naturels Sensibles ont été versés, il s'agit désormais de réaliser les actions. Les financements Natura 2000 ont bien été versés.

### **PRESENTATION DES PROJETS**

Plan Agro-environnemental et Climatique : l'année 2022 sera l'année du bilan et de la réécriture du document. Ces aides directes aux agriculteurs apportées par l'Europe sont conditionnées par l'écriture d'un document cadre sur le territoire. Le précédent, 2014/2022, a été réalisé à l'échelle du Chablais.

Restauration des zones humides : l'année 2021 a permis la réalisation des travaux. L'année 2022, une équipe en interne à la communauté de communes est prévue, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le document d'objectifs et de consommer l'ensemble des subventions attribuées (financements à 100%)

Animations scolaires et Grand Public : la réalisation de 150 animations permettant de sensibiliser 3600 élèves de primaires et maternelles du territoire sont prévues. Le programme d'animations grand public est en cours de finalisation, les communes seront sollicitées pour se manifester si elles souhaitent développer une animation thématique ou si elle souhaite la présence de la communauté de communes sur un évènement. Un mail sera fait en ce sens.

Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles : l'action préservation des vergers patrimoniaux a pu aboutir à la plantation de 45 arbres en 2021. L'action s'est désormais bien fait connaître, et de nombreuses demandes

sont en cours. Des formations tailles et greffes sur les vergers seront réalisées au printemps, ouvertes à tous et gratuites.

### **EVOLUTION DES STATUTS**

Un nettoyage des statuts implique de travailler sur les compétences qui impactent le service. Un travail est en cours et sera prochainement présenté en commission.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE-TERRITOIRE EXEMPLAIRE**

### **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

La relance de l'activité est la priorité en ce début de mandat. Au niveau national comme au niveau local, la relance repose sur 2 piliers structurants : la cohésion territoriale et la transition écologique.

Ces enjeux de courts et moyens termes nécessitent de revoir les relations contractuelles entre l'Etat et les collectivités territoriales.

C'est tout l'enjeu du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique est bâti sur la base du projet de territoire défini par les élus. Il s'agit de faire coïncider le projet de territoire avec les grandes priorités des communes et des partenaires du territoire. Le CRTE est transversal à toutes les politiques publiques et évoluera sur la durée du mandat. A terme, il vise à permettre une simplification et une plus grande cohérence de l'action publique territoriale mais aussi une meilleure visibilité financière pour tous les porteurs de projets.

Le CRTE, voulu comme contrat intégrateur, constitue un chapeau transversal intégrant ou articulant différentes démarches, projets et thématiques. Il offre ainsi une vision d'ensemble qui permet de croiser les enjeux et de mettre en cohérence les projets.

L'élaboration du CRTE place les élus dans une dynamique de projet qui initie, consolide, actualise ou met en œuvre le projet de transition du territoire.

La mise en place du CRTE est l'occasion de renouveler le dialogue entre l'État et les collectivités territoriales.

De plus, la CCPEVA souhaite profiter du CRTE pour poursuivre la concertation menée avec les acteurs socio-économiques locaux, concertation pouvant aller jusqu'au portage de certaines actions par des acteurs privés.

Le CRTE est l'occasion de mieux appréhender et territorialiser la transition écologique, entendue comme transversale à l'ensemble des compétences de la collectivité. Une nouvelle ambition de transition est alors à l'œuvre, à travers la sensibilisation collective des élus et équipes, mais aussi une priorisation et une amélioration des actions envisagées, et enfin avec de nouvelles actions.

Concernant la mise en œuvre concrète des projets et leur financement, le CRTE n'apporte pas, à ce jour, de financements nouveaux hors ceux du Plan de Relance. Toutefois, le CRTE constitue un nouveau cadre de cohérence dans le dialogue État – collectivité, cadre que certains appellent à devenir un tour de table unique simplificateur de la recherche de financement.

### **EVOLUTION DES STATUTS**

Un nettoyage des statuts implique de travailler sur les compétences qui impactent le service. Un travail est en cours et sera prochainement présenté en commission.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte de ce rapport.

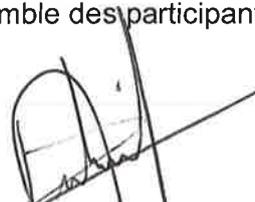
## INFORMATIONS

### 35. Questions diverses

Rapporteure : J. LEI

DÉNOMINATION	LIEN
BANQUE DES TERRITOIRES Mars 2022	<a href="http://www.banquedesterritoires.fr">www.banquedesterritoires.fr</a>
CAP RURAL Agenda 2022	<a href="http://www.caprural.org">www.caprural.org</a>
THONON MAGAZINE Février / Mars 2022	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHONE-ALPES Mars 2022	<a href="http://cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr">http://cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr</a>
MORZINE AVORIAZ Magazine municipal 04 // Hiver 2022	<a href="http://www.morzine-avoriaz.com">www.morzine-avoriaz.com</a>
TERRES DES SAVOIE Mars 2022	
THONON AGGLOMERATION Le magg – mars 2022	<a href="http://www.thononagglo.fr">www.thononagglo.fr</a>
BIODECHETS : DU TRI A LA SOURCE JUSQU'A LA METHANISATION	
FRONTALIER MAG	<a href="http://www.frontalier.org">www.frontalier.org</a>
LA FEUILLE DE CHOU DE VOYAGEONS – AUTREMENT .COM	<a href="https://www.voyageons-autrement.com">https://www.voyageons-autrement.com</a>
Albums des jeunes architectes et paysagistes	

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Josiane LEI lève la séance à 21 heures et souhaite une bonne soirée à l'ensemble des participants.

  
**Maxime JULLIARD**  
Secrétaire de séance  
Maire de FETERNES



  
**Josiane LEI**  
Présidente de la Communauté de Communes  
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance  
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS  
Conseillère départementale du canton d'Évian